



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitievana - Tanindrazana - Fandrosoana

FAIRE AVANCER LA JUSTICE SOCIALE,
PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT



**Programme Pays
pour le Travail Décent**

Madagascar / 2021-2023



PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DECENT
MADAGASCAR
2021 - 2023



PREFACE

La revue du premier Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) pour la période 2015-2019 a révélé des avancées importantes en ce qui concerne les priorités définies, notamment la prise en compte du travail domestique des enfants, les réalisations dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes dans les régions, la mise en place du système d'information sur l'emploi dans les régions avec les plateformes digitales permettant la rencontre des offres et demandes d'emplois, la constitution de la plateforme nationale pour le secteur informel, la ratification de plusieurs conventions essentielles de l'OIT.

Le Gouvernement Malagasy, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, les groupements des Employeurs et les syndicats des Travailleurs, a élaboré de manière participative le présent programme PPTD pour la période 2021-2023. Le programme se focalise sur deux priorités : d'une part, la création d'emplois décents et productifs, et d'autre part, l'amélioration et l'extension de la protection sociale pour tous les travailleurs, ainsi que l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans les entreprises malagasy.

En effet, dans le cadre de la politique active du marché du travail actuellement en cours de développement, des initiatives seront mises en place pour favoriser l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois, aider les jeunes dans leur recherche d'emploi, ainsi que mettre en place de nouveaux centres de formation professionnelle de qualité dans les régions. L'avènement d'un nouveau Code du Travail devient une exigence relayée par les besoins de réforme essentielle ressentis par toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, nous constatons que de nombreux travailleurs ne bénéficient pas d'une protection sociale suffisante, surtout dans le monde rural. Cela souligne l'urgence de réformer le Code de Prévoyance Sociale en proposant des mécanismes innovants adaptés aux objectifs de fournir des prestations de protection sociale au plus grand nombre.

Enfin, la mise en œuvre du PPTD 2021-2023 adopte un principe de dialogue social, constituant ainsi la preuve de l'engagement fort de l'ensemble des acteurs du monde du travail pour garantir l'accès à un emploi décent pour tous, ainsi que l'équité sociale dans le pays.



Christian NTSAY
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

PROTOCOLE D'ACCORD
concernant le
Programme pays pour le travail décent 2021-2023
Madagascar

Attendu que le Gouvernement de la République de Madagascar (Gouvernement), l'Organisation d'employeurs et l'Organisation de travailleurs soussignées et l'Organisation internationale du Travail (OIT), représentée par le Bureau international du Travail (BIT) (ci-après dénommés « les Parties »), souhaitent collaborer afin de promouvoir et de soutenir le travail décent à l'échelle nationale en lien avec le Plan-Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF 2021-2023) pour Madagascar ;

Attendu que les Parties souhaitent renforcer leur coopération technique établie depuis que le pays a adhéré à l'OIT comme Etat membre, le 1^{er} Novembre 1960 ;

Attendu que la République de Madagascar a adhéré à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (1947) et son annexe I relative à l'OIT le 3 janvier 1966 ;

Attendu que le Programme pays pour le travail décent (PPTD) 2021-2023 pour Madagascar prend en compte les principes et valeurs de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998), et de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), et des axes stratégiques du Plan Emergence de Madagascar 2021-2023 ;

Conscients des bénéfices mutuels que les Parties obtiendront d'une coopération entre elles ;

Les Parties au présent Protocole conviennent de ce qui suit :

1. Les Parties s'engagent à collaborer à la mise en œuvre du PPTD, et conviennent à cet égard de retenir les priorités suivantes : (i) Création d'emplois décents et productifs ; (ii) Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises malagasy.
2. L'OIT s'engage à contribuer à la mise en œuvre du PPTD en aidant à mobiliser les ressources et en assurant une assistance technique, sous réserve des dispositions de ses divers règlements, réglementations, directives et procédures, en fonction des ressources disponibles et sous certaines conditions, lesquelles devront être convenues par écrit.
3. Pour toutes les questions liées à la mise en œuvre du PPTD et aux activités connexes de l'OIT dans le pays, le Gouvernement appliquera à l'OIT, à ses biens, à ses fonctionnaires et toute personne désignée par le BIT pour exécuter des tâches en son nom, les dispositions de la convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (1947) et de son annexe I relative à l'OIT et celles de l'Accord sur l'établissement d'un bureau de l'OIT à Antananarivo signé le 14 avril 1975.
4. Le présent Protocole d'accord pourra être modifié par consentement mutuel des Parties.

5. Rien de ce qui figure dans le présent Protocole d'accord ou qui s'y rapporte ne saurait être interprété comme une renonciation aux privilèges et immunités dont jouit l'OIT.
6. Le document du PPTD est joint en annexe du présent Protocole d'accord. En cas d'incompatibilité entre les contenus de ces deux documents, y inclus les dispositions de l'article 3 du Protocole, c'est ce dernier qui fera foi.
7. Le présent Protocole entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les représentants des Parties dûment habilités à cette fin, rendant caduques toutes les communications sur le sujet entre les Parties. Il sera valable pour toute la durée de l'exécution du PPTD.
8. En foi de quoi, les soussignés, représentants dûment habilités des Parties, ont signé le présent Protocole d'Accord en quatre exemplaires originaux rédigés en français. Quelle que soit la langue dans laquelle il pourrait être traduit, seule la version française fera foi.

Signé à Antananarivo et à Genève, le 23 juin 2022

Pour et au nom du Gouvernement de la République de Madagascar :



Monsieur Christian Ntsay
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pour et au nom de l'Organisation internationale du Travail :



Monsieur Moussa Oumarou
Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et des partenariats

Pour et au nom du Groupement des Entreprises de Madagascar :



Monsieur Thierry Rajaona
Président du Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM)

Pour et au nom de la Conférence des Travailleurs de Madagascar :



Monsieur Remi Botoudi
Coordonnateur Général de la Conférence des Travailleurs de Madagascar (CTM)

(Photos de la cérémonie de signature)

Cérémonie de signature

23 Juin 2022









SOMMAIRE

SOMMAIRE	10
LISTE DES ANNEXES	10
ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	11
1 INTRODUCTION.....	12
2 PROGRES VERS LE TRAVAIL DECENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	14
2.1 Croissance économique et emploi.....	14
2.2 Capacités des personnes à bénéficier des opportunités d'un monde du travail en mutation .	16
2.3 Des institutions pour promouvoir le travail décent	17
3 PRIORITES NATIONALES ET RESULTATS DU PROGRAMME.....	23
3.1 PRIORITE 1	29
3.2 PRIORITE 2	36
3.3 RESULTATS FACILITATEURS.....	39
4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	39
4.1 Dispositifs de pilotage, de planification et de mise en œuvre	39
4.2 Risques	40
5 PLAN DE FINANCEMENT.....	41
6 PLAN DE PLAIDOYER ET COMMUNICATION.....	41

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : CADRE DES RESULTATS.....	42
ANNEXE 2 : RISQUES ET HYPOTHESES, PARTENARIATS POTENTIELS ET ACTIONS EXISTANTES.....	51
ANNEXE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE	59
ANNEXE 4 : BUDGET	64

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AEP :	Agences d'emploi privées
BCM :	Banque Centrale de Madagascar
BIT :	Bureau international du Travail
CNaPS :	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNLS :	Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA
CNT :	Conseil National du Travail
CPS :	Code de Prévoyance Sociale
CRTT :	Conseil Régional Tripartite du Travail
CSFOP :	Conseil Supérieur de la Fonction Publique
CTM :	Conférence des Travailleurs Malagasy
DGI :	Direction Générale des Impôts
EDBM :	Economic Development Board of Madagascar
FMPF :	Fonds Malgache de Formation Professionnelle
GEM :	Groupement des Entreprises de Madagascar
HIMO :	Haute Intensité de Main d'œuvre
ICMT :	Indicateurs Clés du Marché du Travail
IEM :	Initiative Emergence Madagascar
INSTAT :	Institut National de la Statistique
INTRA :	Institut National du Travail
METFP :	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MEDD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MID :	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MINJUS :	Ministère de la Justice
MTEFPLS :	Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales
NIT :	Normes Internationales du Travail
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OIT :	Organisation internationale du Travail
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEF :	Office National de l'Emploi et de la Formation
PDFT :	Principes et Droits Fondamentaux au Travail
PEM :	Plan Emergence Madagascar
PFTE :	Pires Formes de Travail des Enfants
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNEFP :	Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PPTD :	Programme pays pour le travail décent
SMIE :	Services Médicaux Inter-Entreprises
SMT :	Services Médicaux du Travail
SRIE :	Système Régional d'Information sur l'Emploi
SST :	Sécurité et Santé au Travail
SNU :	Système des Nations Unies
UPI :	Unité de Production Informelle
UNSDCF :	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
USD :	Dollar des Etats-Unis
VAE :	Valorisation des acquis de l'expérience

1 INTRODUCTION

Madagascar a mis en œuvre la première génération du PPTD sur la période de 2015 – 2019. Cette première génération a identifié deux priorités à savoir (1) l'accès des groupes vulnérables à l'emploi et (2) l'amélioration de la productivité du travail. Une revue du programme a été effectuée en octobre 2018 pour le compte du Gouvernement malagasy et de l'Organisation internationale du Travail. Les résultats de l'évaluation révèlent une pertinence élevée et une bonne cohérence du programme avec les autres documents cadre. Sa mise en œuvre a rencontré plusieurs failles dont la faible performance du système d'information et l'insuffisance de communication, le manque de moyens du Secrétariat Technique censé assurer le suivi et la coordination des activités y afférentes, la faible capitalisation des acquis suite à l'instabilité politique et institutionnelle et la faible mobilisation des ressources. Malgré ces défaillances, la revue note que les progrès obtenus sont encourageants pour un premier PPTD mis en œuvre dans le pays. La seconde génération du PPTD entend s'appuyer sur les enseignements tirés de la première génération et sur les recommandations des parties prenantes. Elle se veut plus réaliste et spécifique dans la formulation des priorités et adopte une conception axée sur les résultats.

Madagascar dispose du Plan Emergence Madagascar 2019 – 2023 (PEM) qui est le cadre stratégique national de développement. Ce plan se fonde sur la vision du Président de la République axée sur 13 engagements articulés autour de trois socles stratégiques (économie, social et environnement) et un pivot (gouvernance), et qui s'articulent aux ODD, à savoir :

- Engagement 01 : Paix et sécurité (ODD 16) ;
- Engagement 02 : Energie pour tous (ODD 7) ;
- Engagement 03 : Lutte contre la corruption avec tolérance Zéro et performance de l'administration publique (ODD 16) ;
- Engagement 04 : Education pour tous (ODD 4) ;
- Engagement 05 : Santé pour tous (ODD 3) ;
- Engagement 06 : Emploi décent pour tous, autonomisation des femmes et des jeunes, protection et développement social (ODD 5 - 8) ;
- Engagement 07 : Industrialisation à grande échelle et commerce (ODD 8- 9) ;
- Engagement 08 : Conservation des ressources naturelles, gestion durable des mines - ressources stratégiques et eau pour tous (ODD 12, 13, 14, 15) ;
- Engagement 09 : Autosuffisance alimentaire (ODD 2-1) ;
- Engagement 10 : Industrie touristique (ODD 8) ;
- Engagement 11 : Modernisation de Madagascar et promotion de l'habitat (ODD 11- 9) ;
- Engagement 12 : Autonomie et responsabilisation de nos collectivités territoriales décentralisées (ODD 11) ;
- Engagement 13 : Le sport et la culture pour la cohésion et la fierté nationales (ODD 3).

On soulignera en particulier l'engagement n°6 (Emploi décent pour tous, autonomisation des femmes et des jeunes, protection et développement social), qui met en évidence l'importance accordée par l'Etat à plusieurs piliers du travail décent. Les secteurs économiques clés sur lesquels le PEM s'appuie sont : l'agro-industrie, l'industrie pétrolière et minière, le tourisme, l'économie digitale et l'économie bleue. Pour la période de programmation 2021 – 2023, le Système des Nations Unies à Madagascar propose de contribuer à l'émergence de Madagascar en priorisant quatre axes d'intervention (dits Priorités Stratégiques), en appui à l'action du gouvernement et des institutions et entités œuvrant pour le développement durable du pays, le bien-être de la population et l'égalité jouissance des droits de l'homme. Les quatre priorités stratégiques du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) 2021-2023 sont : (1) Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité, (2) Assurer le développement du capital humain et l'exploitation du dividende démographique, (3) Impulser la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive et (4) Renforcer la gestion durable, résiliente et inclusive de l'environnement. L'alignement des priorités et résultats du PPTD aux priorités

stratégiques, effets et produits de l'UNSDCF 2021 – 2023 a été assurée grâce à l'implication du comité de rédaction du PPTD tout au long du processus d'élaboration de l'UNSDCF.

À l'achèvement de la première génération du PPTD et suivant les recommandations de la revue, les mandants tripartites ont souligné la nécessité d'élaborer une deuxième génération lors d'une réunion tripartite en décembre 2019. Un comité de rédaction constitué des représentants des travailleurs (CTM), des représentants des employeurs (GEM) et des représentants du gouvernement à travers le Ministère en charge du Travail a été mis en place en janvier 2020 pour piloter le processus d'élaboration du PPTD. L'élaboration du document s'est échelonnée sur plusieurs étapes :

- Analyse pays qui décrit le contexte national, les principales problématiques inhérentes à la promotion du travail décent, les principaux cadres nationaux et internationaux, et les capacités des mandants tripartites. Cette analyse contextuelle a servi de base aux théories de changement à partir desquelles les mandants ont identifié les priorités du PPTD. Cette étape a été menée de façon participative avec des séances de travail avec les mandants tripartites et l'analyse contextuelle a été discutée et validée en mars 2020 par un comité élargi qui inclut, outre le comité de rédaction, d'autres parties prenantes, institutions et entités concernées. Les résultats de l'analyse pays pour le PPTD ont été pris en compte dans l'analyse commune de pays (CCA – *Common Country Analysis*) menée par le système des Nations Unies au même moment.
- Identification de manière consensuelle et concertée des priorités, des résultats et des produits du PPTD. Cette étape a été réalisée lors d'un atelier de plusieurs jours du comité élargi du 01 au 06 mars 2020, avec l'appui technique de spécialistes du BIT. Les participants ont été formés sur les bases conceptuelles et la méthodologie nécessaire à l'élaboration du PPTD, notamment la gestion axée sur les résultats et la théorie du changement. À l'issue de cette étape, l'analyse contextuelle a été validée, les priorités, résultats et produits ont été identifiés et les principes de mise en œuvre, de suivi-évaluation, de mobilisation des ressources et de communication ont été convenus.
- Le processus a repris en septembre 2020 après une interruption consécutive à la pandémie du Covid-19, avec la mise à jour du contexte et l'analyse de la pertinence des priorités eu égard à la nouvelle conjoncture suite à la pandémie. Une séance de travail a été réalisée le 13 octobre 2020 avec la participation du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies afin d'assurer l'articulation du PPTD aux priorités stratégiques du cadre de coopération des Nations Unies 2021 – 2023 qui était en cours d'élaboration. Une seconde séance de travail du comité élargi a été conduite le 28 octobre 2020 pour finaliser le plan de mise œuvre, le plan de suivi-évaluation et la budgétisation du PPTD.
- La finalisation de la deuxième génération du PPTD a été réalisée aux mois de juillet et août 2021 avec une mise à jour pour assurer l'alignement des priorités et des résultats du PPTD aux priorités stratégiques, effets et produits de l'UNSDCF 2021-2023, qui a été validé par le gouvernement en juin 2021.

Il est important de noter que l'implication des parties prenantes tout au long du processus d'élaboration a été très forte, ce qui représente un atout important dans l'appropriation du PPTD et une condition nécessaire à sa réussite. La participation des femmes est importante, celles-ci représentant 57% des participants aux différentes séances de travail, réunions de consultation et ateliers.

2 PROGRES VERS LE TRAVAIL DECENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La présente partie synthétise les principales caractéristiques de Madagascar sous l'angle du travail décent, en rapport avec le contexte institutionnel, économique, social et politique. L'analyse contextuelle détaillée ainsi que les indicateurs clés du marché du travail sont présentés en annexe.

2.1 Croissance économique et emploi

Une économie dualiste, une croissance peu inclusive et faiblement créatrice d'emplois

L'économie de Madagascar est structurellement dualiste avec d'un côté l'agriculture de subsistance et un large secteur informel, qui occupent une grande majorité de la population, et de l'autre côté un secteur formel restreint mais relativement diversifié. La croissance de l'économie¹ du pays se caractérise par sa faiblesse, au regard du fort taux de croissance démographique², ainsi que par sa volatilité et sa faible inclusivité³. En 2019, avant la pandémie du Covid-19, l'économie demeure relativement dynamique avec une croissance de 5,4%⁴ tirée par les secteurs axés sur l'exportation ainsi que les transports, la finance et la construction mais a montré quelques signes d'affaiblissement sous l'effet conjugué de l'affaiblissement de la demande extérieure et d'un ralentissement de l'exécution des dépenses publiques⁵. Pour l'année 2020, le Fonds Monétaire International a estimé une contraction du PIB de 1%. En 2019, Madagascar occupe le cinquième rang du classement des pays qui produisent le moins de richesses par habitant, avec un PIB par habitant de 471 dollars. Cette situation est en partie liée à la structure de l'économie très largement dominée par des micros et petites unités économiques informelles avec une très faible productivité.

La performance modérée du secteur agricole induit que la majorité de la population bénéficie très peu des retombées de la croissance économique. Environ 80% de la population exerce des activités agricoles, principalement dans les zones rurales où l'agriculture est la principale activité économique. Le secteur agricole est limité par une faible productivité due à la faible utilisation de techniques agricoles modernes, au manque de connectivité aux marchés pour faciliter le transport des marchandises et à une grande vulnérabilité aux fluctuations climatiques. Les activités industrielles enregistrent globalement de bons résultats. La croissance des activités du secteur secondaire a été estimée à 6,7% en 2018. La production de biens destinés à l'exportation⁶ et les services offshore dans les domaines des technologies de l'information et de communication entrepris dans les zones franches économiques continuent d'enregistrer une croissance régulière. Enfin, une demande constante de services tels que le commerce et les transports a contribué à une expansion modérée des activités du secteur tertiaire. La croissance annuelle du secteur des services a été estimée à 5,4% en 2018.

Des emplois peu productifs et majoritairement dans l'économie informelle

En 2015⁷, 95,2% des emplois se trouvent dans le secteur informel⁸ dont 75% dans les entreprises informelles agricoles. Le milieu rural est le milieu le plus touché par le marché informel. En milieu rural, uniquement deux emplois sur cent sont dans les entreprises formelles. Selon la structure des emplois par branche d'activité, le secteur primaire à Madagascar est la principale niche d'emplois avec 75% des emplois créés pour une contribution de 25% au PIB. Le secteur industriel et manufacturier emploie près de 10% de la population active pour une contribution à hauteur de 23% à la richesse nationale. Ensuite, les services

¹ Madagascar a enregistré (en dehors de deux périodes de récession en 2002 et en 2009) des taux annuels moyens de croissance de 2,2 % pour la période 2009-2018

² Entre 1990 et 2018 la croissance démographique a été plus forte que la croissance économique (3,0 % contre 2,7 % en moyennes annuelles)

³ Analyse Commune de Pays Madagascar 2020.

⁴ Madagascar : Evolution économique récente, Banque Mondiale, 2019

⁵ Mémorandum économique de Madagascar 2019, Banque Mondiale

⁶ En particulier le textile et l'habillement

⁷ ILOSTAT, consulté en janvier 2021

⁸ L'INSTAT estime, à défaut d'enquête nationale, que 93% des activités économiques sont classées informelles en 2020

marchands occupent 10% des emplois (27% du PIB) et les autres services non marchands occupent 5% des emplois occupés (25% du PIB). L'offre de travail féminin est importante dans le secteur informel hors agriculture : 21% des emplois féminins contre 14% des emplois masculins. L'emploi dans le secteur informel hors agriculture comprend les services domestiques aux ménages et les éventuelles activités qui entrent dans la catégorie des aides familiales (emplois généralement occupés par des femmes).

À Madagascar, un actif occupé sur dix est touché par le sous-emploi lié à la durée du travail⁹. Ces types d'individus ne sont pas entièrement satisfaits du travail qu'ils exercent en raison des emplois précaires et instables. En 2012, 8 individus occupés sur 10 sont dans une situation d'emploi inadéquat¹⁰. La plupart des emplois inadéquats se trouve dans le secteur informel : 88% des actifs occupés dans l'informel agricole et 70% des actifs occupés dans l'informel non agricole. L'emploi inadéquat touche plus les individus occupés en milieu rural qu'en milieu urbain : 85% contre 68%. Par ailleurs, 87% des femmes sont touchées par la situation d'emploi inadéquat contre 75,8% chez les hommes. Le phénomène d'emploi inadéquat est dominant dans la branche « Agriculture » (87,8%) en particulier dans le secteur informel.

Le chômage¹¹ est faible à Madagascar puisque le chômage au sens du BIT ne concerne que 1,3% de la population active malgache. Si le chômage au sens strict est faible au demeurant, le chômage déguisé¹² est plus représentatif de la situation : les chômeurs déguisés représentent 20% des inactifs. Un peu plus de la moitié d'entre eux habitent en milieu rural (60%). Le taux de chômage déguisé est plus important chez les femmes (9,2%) que chez les hommes (6,9%). Les chômeurs déguisés sont principalement des jeunes : la moitié a moins de 29 ans.

En définitive, la structure de l'économie se reflète sur celle de l'emploi : une économie rurale faiblement productive, plus ou moins repliée sur elle-même et informelle, mais qui emploie une très grande partie de la main d'œuvre nationale, d'une part, et une économie plus moderne, tournée vers les marchés qui ne touche qu'une partie minoritaire de la population active d'autre part. A cette désarticulation structurelle de l'économie s'ajoute la problématique démographique, Madagascar ayant un taux de croissance démographique de 3%¹³, qui en fait un des taux les plus élevés de l'Afrique subsaharienne (moyenne de 2,7%). Enfin, les impacts de la pandémie du Covid-19 sur l'emploi sont énormes : en juin 2020, il est estimé¹⁴ que la pandémie est à l'origine d'une perte de 7,7%¹⁵ sur l'ensemble des emplois.

⁹ Par définition, le taux de sous-emploi lié à la durée du travail est la proportion des employés dont l'horaire hebdomadaire est de moins de 35 heures (par rapport à l'ensemble des actifs occupés) et qui cherchent un autre travail durant les 7 derniers jours précédant l'enquête.

¹⁰ Un individu est en situation d'emploi inadéquat s'il ne peut pas optimiser la productivité de son travail suite à des contraintes autres que la durée effective du travail. Compte tenu des difficultés d'identifier ces autres formes de sous-emploi dans les enquêtes auprès des ménages, est considéré en situation d'emploi inadéquat toute personne dont le revenu du travail est inférieur au salaire minimum d'embauche fixé par la loi. Ainsi, un employé est considéré en situation de sous-emploi s'il perçoit un salaire inférieur au SMIG en vigueur au moment de l'enquête, soit moins de 100 000 Ariary (31USD au taux de conversion de la période concernée) par mois.

¹¹ Au sens du BIT, un chômeur est défini comme tout individu : (i) en âge de travailler (5 ans et plus), (ii) dépourvu d'emploi au cours des sept derniers jours, (iii) à la recherche active d'emploi, et (iv) disponible à travailler.

¹² Les chômeurs déguisés sont les individus en âge de travailler qui ne cherchent pas activement du travail (classés comme inactifs) pour cause de découragement, de méconnaissance des démarches à entreprendre et d'attente d'emploi. On peut les assimiler à des travailleurs découragés.

¹³ Troisième Recensement Général de la Population et de L'habitation (RGPH-3), Rapport Préliminaire, p.26. INSTAT 2019

¹⁴ Impact du Covid-19 sur les conditions de vie des ménages. Enquête à haute fréquence par téléphone auprès des ménages. Vague 01. INSTAT / Banque Mondiale, Juin 2020

¹⁵ Soit environ trois mois après la mise en place de l'état d'urgence sanitaire et des mesures corollaires. La fin de l'état d'urgence sanitaire et le déconfinement n'ayant été effectifs qu'au mois d'octobre, il est très probable que ce chiffre ait encore augmenté

2.2 Capacités des personnes à bénéficier des opportunités d'un monde du travail en mutation

Une faible adéquation des compétences aux besoins du marché du travail

La question de l'employabilité et de la compétence est un des points d'achoppement de la problématique de l'emploi à Madagascar. Selon les représentants des employeurs, l'offre ne répond pas aux besoins en compétences du marché du travail, aussi bien en qualité qu'en quantité. C'est l'un des facteurs explicatifs de la forte proportion d'emplois inadéquats et de la faible productivité en particulier en milieu rural. Cette faible adéquation emploi-formation révèle des problèmes plus profonds qui touchent le système éducatif dans sa globalité. L'analyse commune du pays note que si Madagascar a enregistré des progrès en matière de scolarisation entre 2012 et 2018, la qualité des enseignements¹⁶ est un des défis majeurs du système éducatif. Le dispositif national de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) est limité : seuls 69 districts sur les 119 disposent d'établissements ETFP publics. Le nombre d'apprenants est de 287 pour 100 000 habitants et le coût moyen de la formation est élevé¹⁷. Ainsi, 94% des travailleurs ruraux n'ont pas eu de formation professionnelle. Seulement 3% des agriculteurs et 13% des indépendants du secteur non agricole ont suivi une formation. Pour le milieu urbain, en l'absence de statistiques récentes, il est difficile d'établir les effectifs et la répartition des profils qui arrivent sur le marché du travail chaque année.

Un environnement des affaires peu favorable à l'entrepreneuriat

Selon une étude réalisée en 2019¹⁸, un adulte sur cinq est dans le processus de création ou de gestion d'une entreprise¹⁹ depuis moins de trois ans et demi. Avec un taux d'activité entrepreneuriale (TAE) de 19,5%, Madagascar se situe au 8^{ème} rang mondial en 2019 en étant premier parmi les économies à faible revenu. Cependant, le montant moyen investi pour le lancement d'une start-up qui est de l'ordre de 104USD à Madagascar est très faible en comparaison des autres pays du *Global Entrepreneurship Monitor*. Le TAE reste identique pour les femmes à 19,6% et pour les hommes à 19,3%. En considérant l'effet de l'âge, le TAE tourne autour de 21% jusqu'à 44 ans pour descendre à 14,4% pour la classe d'âge suivante et finir à 12,7% pour les seniors. Les motivations entrepreneuriales sont plutôt une optique de continuer une tradition familiale (36,8%) et surtout pour s'assurer un revenu face à la rareté des emplois (81,1%). L'étude souligne parmi les contraintes à l'entrepreneuriat la dynamique interne du marché qui a fortement régressé, ainsi que les manques en matière d'éducation et de formation de base à l'entrepreneuriat, de recherche-développement ainsi que d'infrastructure légale et commerciale. Selon également une enquête menée par FinScope en 2016, 41% des ménages étaient entièrement exclus de la finance. Seulement 12% des ménages malgaches avaient accès à des services bancaires, 17% avaient accès à d'autres institutions non-bancaires et 29% n'avaient accès qu'à des mécanismes informels pour gérer leurs finances. L'insuffisance d'accès aux services financiers formels de base, à commencer par les comptes de transaction et les crédits a de répercussions sur le développement des entreprises et la création d'emplois. Selon l'enquête auprès des cadres supérieurs 2016 du Forum économique mondial, l'accès financier était le troisième facteur le plus problématique pour lancer une entreprise à Madagascar

Le faible accès à l'éducation et à la formation, et les difficultés d'insertion sur le marché du travail, sont illustrés par la part des jeunes sans emploi, ni en éducation ou en formation (NEET), qui est de 3,8% en 2012²⁰ ; cette proportion est de 3,3% chez les hommes et de 4,3% pour les femmes.

¹⁶ Les résultats de l'enquête IPS (Indicateurs de Prestation de Services) de 2016 qui a mesuré le niveau de connaissances des enseignants du fait de sa très forte incidence sur la qualité des enseignements, révèle que seul 0,1% des enseignants ont un score de 80% qui correspond au seuil de connaissance minimum.
<http://documents1.worldbank.org/curated/fr/157201504768683955/pdf/119489-BRI-P160535-OUO-9-WB-SDI-Brief-Madagascar-EDU-FRN-FINAL.pdf>

¹⁷ 160 871 Ariary (47USD au taux de conversion de la période concernée) en moyenne nationale en 2020 – Analyse Commune de Pays Madagascar, 2020

¹⁸ Claudine RATSIMBAZAFY (2020), « Les enjeux et défis de l'entrepreneuriat à Madagascar en 2019/2020 », Global Entrepreneurship Monitor, Rapport de Madagascar 2019/2020. www.gemconsortium.org

¹⁹ Selon les critères du Global Entrepreneurship Monitor. www.gemconsortium.org

²⁰ ILOSTAT

Plusieurs efforts ont été accomplis pour répondre aux besoins en compétence du marché du travail. On citera en particulier la « validation des acquis de l'expérience », qui est un produit du précédent PPTD, dont le cadre réglementaire et les dispositifs techniques ont été finalisés en 2019. La même année, les dispositifs techniques de la VAE ont été finalisés et testés dans deux secteurs prioritaires et les premiers diplômes obtenus par la VAE ont été délivrés. Parallèlement, les diplômes concernés par la VAE ont fait l'objet d'une première phase de restructuration de leurs référentiels en blocs de compétences afin d'assurer leur compatibilité totale avec les principes mêmes de la VAE et de la construction de parcours individualisés de formation. Une opération pilote de grande ampleur qui a prévu toucher tous les secteurs prioritaires (10 diplômes) et qui devait préfigurer les développements de la VAE dans le pays a été planifiée en 2020 mais n'a pas pu se concrétiser à la suite de la pandémie. Il en est de même sur la mise en place du Fonds Malgache de Formation Professionnelle, un autre produit du précédent PPTD. Il s'agit d'un fonds constitué par des contributions des entreprises, géré de façon tripartite et dont l'objectif est d'améliorer les offres de formation professionnelle. Parmi ses missions figure également la contribution à la promotion de la formation des acteurs du secteur informel. Le FMFP est actuellement pleinement opérationnel²¹.

2.3 Des institutions pour promouvoir le travail décent

Des instruments juridiques difficiles à mettre en œuvre dans le secteur informel

Depuis son adhésion à l'OIT en 1960, Madagascar a ratifié 47 conventions²² de l'OIT dont les 8 Conventions fondamentales et les 4 Conventions de gouvernance (prioritaires). La mise en vigueur des Conventions ratifiées est examinée par la Commission d'Experts sur l'Application des Conventions et Recommandations (CEACR). Six nouvelles conventions ont été ratifiées durant la période de mise en œuvre du premier cycle du PPTD dont une déjà en vigueur et cinq qui devaient entrer en vigueur en juin 2020 : il s'agit des conventions C143, C151, C154, C181, C189 et les amendements de 2016 aux annexes de la convention n°185 ainsi que le Protocole (2014) à la Convention N°29 sur le Travail Forcé (1930). Ces nouvelles ratifications montrent la volonté et les efforts du pays pour mettre l'appareil juridique en adéquation aux évolutions du marché du travail. On soulignera entre autres la ratification de la convention N°143²³ en réponse aux problématiques posées par la migration de travail qui a pris de l'ampleur sur la dernière décennie, ayant aggravé le trafic et la traite des êtres humains. Il s'agit de questions sur lesquelles Madagascar a pris position, à travers son engagement dans l'alliance 8.7. Cet effort demande, néanmoins, une orientation stratégique claire de la migration de travail en articulation avec la politique de l'emploi. Par ailleurs, la Convention 189 constitue une révolution du monde du travail à Madagascar en formalisant le travail domestique, jusqu'ici sujet à des conditions inhumaines. Les commentaires des organes de contrôle de l'OIT, et notamment de la CEACR identifient les lacunes et les mesures à prendre en vue d'une application améliorée et renforcée de ces conventions.

Madagascar dispose d'un ensemble d'instruments juridiques qui garantissent les principes et droits fondamentaux au travail. L'actuel Code du travail qui date de 2004 intègre les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement du travail, qui auparavant ont fait l'objet d'un code à part. Le code du travail est complété par un code maritime et un statut des fonctionnaires, l'ensemble régissant le cadre du travail et le statut des travailleurs. Des dispositions particulières concernent le travail des femmes, des enfants et des personnes handicapées. Les organisations des travailleurs et des employeurs se voient reconnues dans leur spécificité et leur autonomie, y compris la liberté syndicale. Enfin, le tripartisme est institutionnalisé dans le cadre du Conseil national du Travail. La mise en conformité des textes nationaux par rapport aux conventions ratifiées reste à poursuivre, y compris les conventions de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). La Convention Maritime de l'OIT reste à être ratifiée et le pays s'y est engagé à travers une étude de « ratificabilité » et un atelier de validation à cet effet en septembre 2017.

Cependant, le poids de l'économie informelle reste la contrainte majeure à l'application de la législation du travail. Étant donné son ampleur, l'économie informelle, sous toutes ses formes, constitue une entrave de

²¹ Le FMFP a été institué par la Loi n°2017-025 et mis en application par le Décret n°2018-1509

²² Voir liste des ratifications en Annexe

²³ C143 - Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975

taille aux droits des travailleurs, y compris les principes et droits fondamentaux au travail, à la protection sociale, à des conditions de travail décentes, au développement inclusif et à la primauté du droit. Dans l'emploi informel qui de surcroît est prédominant en milieu rural, les relations de travail se calquent sur les relations sociales. L'économie informelle ne bénéficie d'aucune forme de protection sociale. La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est essentielle pour réaliser un développement inclusif et le travail décent pour tous, tel que souligné par la recommandation n°204 de l'OIT.

La sécurité et la santé au travail (SST) est importante, tant pour le secteur formel que pour l'économie informelle, mais souvent reléguée au second rang malgré l'existence des institutions publiques en charge comme le Ministère du Travail et son service d'Inspection du Travail, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Agriculture, les sapeurs-pompiers des Communes Urbaines, les Services médicaux interentreprises (SMIE), les Services médicaux autonomes d'entreprises (SMAE), les Sociétés d'assurance et de prévoyance. Beaucoup d'efforts restent ainsi à déployer en vue de l'amélioration de la SST afin d'être conforme aux normes internationales du travail de base qui ne sont pas encore ratifiées par Madagascar (C155, C161 et C187). La SST quoique facteur de productivité n'est pas une principale préoccupation des entreprises : des données à jour, fiables et accessibles sur les accidents de travail et des maladies professionnelles ne sont pas toujours disponibles ; presque aucune entreprise malgache n'a fait d'évaluation des risques professionnels ; les Comités d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement du travail (CHSET) ne sont pas souvent mis en place et opérationnels ; les Inspecteurs du travail se trouvent encore mal armés pour le contrôle car s'ils ont été formés et peuvent désormais bénéficier d'une formation professionnalisante, l'arsenal législatif et les moyens à leur disposition restent trop modestes, même s'ils progressent. Aucune politique écrite de SST n'a été élaborée par les entreprises. Les principales actions de protection se limitent à prévenir les risques de base comme l'incendie sans autre travail d'évaluation des risques présents aux postes de travail. L'absence de système de gestion de la SST et d'évaluation des risques au niveau des unités de production est aussi liée à la nature informelle de nombreuses activités entraînant un manque d'encadrement par les institutions publiques et de couverture sociale. Depuis 2016, Madagascar a été appuyé par le Programme Phare de l'Organisation internationale du Travail *Sécurité + Santé pour Tous*, notamment grâce à des projets financés par le Fonds Vision Zéro (VZF selon l'acronyme anglais) qui visent à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement du litchi et du textile à Madagascar. Des analyses approfondies des facteurs incitatifs et contraintes conditionnant l'amélioration de la SST dans les filières du litchi et du textile ont été réalisées. Ces analyses ont fait émerger un certain nombre de défis et d'opportunités pour l'amélioration de la SST. Ces actions sont à poursuivre et à étendre dans les secteurs clés du PPTD.

Plus spécifiquement sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, Madagascar ne dispose d'aucune politique nationale pertinente. Certes, Madagascar, par le biais de son code du travail et de son code pénal, interdit toute forme de violence et de harcèlement. Toutefois, les dispositions de ces textes demeurent floues et lacunaires. La Convention 190 soumet les Etats qui l'ont ratifié à l'obligation de prévoir dans leurs normes nationales un système d'assistance et de soutien aux victimes de violence et de harcèlement dans le monde du travail. Cette mesure vise à encourager la dénonciation et le signalement. Le code du travail met à la charge de celui qui invoque les faits d'apporter les preuves de l'acte. Toutefois, il est très difficile pour les victimes de prouver les violences ou le harcèlement subis car très souvent, ceux-ci se présentent par des gestes, des paroles. Par conséquent, les dénonciations sont très rares. Cette difficulté incite les victimes à rester dans le silence. Le rapport d'une étude sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail à Madagascar réalisée en 2021²⁴ recommande la dynamisation du dialogue social pour une meilleure prise en compte de cette problématique, ainsi que la mise en place de mesures de prévention à travers le code du travail. Il est à souligner que le processus de refonte du code du travail a été lancé depuis septembre 2021 et est toujours en cours.

Selon le rapport de ONUSIDA de 2019, Madagascar se classe parmi les pays ayant une épidémie de VIH à faible prévalence, estimée à 0,3% dans la population de 15 à 49 ans en 2018²⁵. Cependant, l'épidémie présente

²⁴ Evaluation du cadre normatif en matière de violence et de harcèlement dans le monde du travail à Madagascar par rapport à la convention n°190 de l'OIT. RAKOTONIRINA Henintsoa Menja Nahary. Août 2021

²⁵ <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/2019-UNAIDS-data>

une concentration chez les populations clés ayant des comportements qui les exposent plus au risque de transmission du virus ; avec une prévalence estimée à 5.5% chez les professionnels du sexe, et même 14.9% dans la population des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Le nombre de nouvelles infections a par ailleurs augmenté de 50 % entre 2015 et 2018 ; Le monde de travail a déjà effectué des efforts non négligeables, depuis l'année 2000. Néanmoins, La couverture reste très limitée surtout dans certains secteurs économiques, en particulier dans le secteur informel. En 2014, une Politique Nationale et Stratégies sectorielles de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail a été élaboré. Cette dernière a fait l'objet en 2019 d'une évaluation permettant la formulation de recommandations pour son actualisation, notamment en recommandant i) un meilleur alignement au cadre national de référence ; ii) une approche sectorielle, notamment ciblant le secteur minier et une redynamisation du comité tripartite de lutte contre le VIH. Au titre du suivi des commentaires de la Commission des experts du BIT sur l'application des conventions et recommandations (CEACR), Madagascar a reçu une demande directe au sujet de la convention C111 concernant la discrimination (Emploi et Profession) en rapport avec le Statut VIH réel ou supposé²⁶.

Une protection sociale limitée

Madagascar dispose d'un système de sécurité sociale de nature contributive pour les travailleurs. Ses domaines d'intervention sont cependant limités²⁷ et ne couvrent qu'une partie des travailleurs du secteur formel : la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS) qui couvre les maladies professionnelles et les accidents de travail, les risques vieillesse et invalidité et prestations familiales compte 687 600 affiliés en 2019, soit environ 5% de la population active. Les agents de l'Etat sont couverts par la Caisse de Prévoyance de retraite des fonctionnaires. Les services médicaux inter-entreprises (SMIE), une autre composante du système contributif, couvre également une partie des travailleurs du secteur privé formel. Mais les personnes bénéficiaires de ces couvertures sociales sont d'une proportion limitée en regard de l'ensemble de la population. Selon l'enquête emploi (2012), seulement 1% des actifs occupés bénéficient d'une couverture en soins maladies. Pourtant, selon le code du travail, les entreprises privées formelles ont le devoir d'assurer une sécurité sociale à leurs employés.

En dehors du système de sécurité sociale, divers programmes complètent l'éventail de protection sociale : (i) les programmes qui visent l'accès aux services sociaux de base, (ii) les programmes d'appui aux groupes pauvres et vulnérables, et (iii) les programmes d'assistance sociale en faveur des groupes vulnérables spécifiques, incluant les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants et les femmes.

Couvrir les besoins en protection sociale des travailleurs est un véritable défi car les besoins sont élevés alors que les ressources sont très limitées. Le problème est lié en particulier à la structure de l'emploi dominé par la majorité de famille paysanne et par la majorité de travailleurs indépendants et de travailleurs domestiques dans l'emploi informel. En matière de protection sociale des travailleurs, le défi consiste d'une part à renforcer et élargir le système de sécurité sociale pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle ayant une capacité contributive, et d'autre part à renforcer le système d'assistance sociale, incluant les programmes d'accès aux services sociaux de base et d'appui aux groupes pauvres et vulnérables pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle. Il est à noter que la CNaPS permet l'adhésion volontaire et travaille sur un projet sur les travailleurs indépendants. Enfin, Madagascar a élaboré une stratégie nationale de la protection sociale en 2019, dont les axes stratégiques sont : (1) Augmenter les revenus des plus pauvres, (2) Améliorer l'accès aux services sociaux de base, (3) Protection et promotion des droits des groupes spécifiques à risques, (4) Consolidation progressive du régime contributif.

²⁶ https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:13100:0::NO:13100:P13100_COMMENT_ID:4018436:NO

²⁷ Par exemple, l'assurance chômage est exclue

Existence de disparités et persistance du travail des enfants

En 2012, le revenu d'activité moyen mensuel est de 55 300 Ariary (15USD²⁸). Dans l'administration publique, les revenus mensuels moyens s'élèvent à 259 000 Ariary (74USD), soit sept fois plus que le revenu moyen mensuel dans les entreprises informelles agricoles (34 400 Ariary, 9USD). En milieu urbain, les actifs occupés sont plus rémunérés qu'en milieu rural : le revenu moyen mensuel est de 101 800 Ariary (29USD) contre 43 400 Ariary (12USD) en milieu rural. Le niveau des revenus d'activités mensuels des hommes est deux fois plus élevé que celui des femmes : 72 800 Ariary (21USD) pour les hommes contre 36 100 Ariary (10USD) pour les femmes.

En ce qui concerne le genre, Madagascar a ratifié les conventions fondamentales N°100 sur l'égalité de rémunération et N°111 concernant la discrimination (emploi et profession) ; les textes nationaux (dont le Code du Travail) garantissent l'égalité des deux sexes, mais dans les faits, d'importantes disparités subsistent. En matière d'emploi, les femmes sont systématiquement défavorisées : le chômage au sens strict touche plus les femmes que les hommes (respectivement 1,5% et 1%), de même que le chômage déguisé (9,2% contre 6,9%) et l'inadéquation de l'emploi (87% contre 75,8%). Enfin, le revenu mensuel d'activité chez les femmes est moins de la moitié de celui des hommes. Même dans l'administration publique et parmi les entreprises formelles, le salaire mensuel moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, du fait d'une plus faible représentation des femmes dans les fonctions et les postes les mieux rémunérés. Ces écarts s'expliquent en premier lieu par le poids de la structure sociale : ainsi les femmes actives passent en moyenne 29 heures de travail non rémunéré dont 15 heures de travaux domestiques par semaine, en plus de leur emploi, soit 1,5 fois plus de travail non rémunéré et 1,7 fois plus de travaux domestiques que les hommes actifs²⁹. Ensuite, des formes de discrimination ou de barrières subsistent, que ce soit à l'embauche, aux évolutions dans le poste occupé ou dans l'accès aux opportunités d'entrepreneuriat.

Madagascar a ratifié toutes les conventions internationales clés portant sur le travail des enfants – dont les conventions fondamentales N°138 et N°182 – et mis en place les lois et règlements pertinents relativement au travail des enfants, y compris ses pires formes. Cependant, selon les statistiques disponibles, 22,1% des enfants de 5 à 14 ans travaillent³⁰. Des enfants exercent des activités dangereuses dans l'agriculture, et s'engagent également dans les pires formes de travail des enfants, y compris dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois à la suite de la traite des personnes³¹. Des lacunes juridiques subsistent également : la loi interdit les métiers et les activités dangereuses pour les enfants ; cependant, ces interdictions ne couvrent pas la plongée en profondeur dans le secteur de la pêche, des domaines où il est prouvé que des enfants malagasy travaillent dans des conditions dangereuses³².

Outre l'importance de l'économie informelle et la pauvreté qui rendent l'application de la législation du travail très difficile, le manque de ressources et de moyens est également un obstacle important. Le nombre d'inspecteurs du travail est très insuffisant pour la taille de la main d'œuvre de Madagascar, qui comprend plus de 12 millions de travailleurs. Suivant la recommandation de l'OIT de prévoir un inspecteur pour 40 000 travailleurs dans les économies moins développées, Madagascar devrait employer environ 325 inspecteurs du travail afin d'appliquer de manière adéquate les lois du travail dans tout le pays. En outre, la moitié des inspecteurs du travail en service travaillent dans la capitale, ce qui entrave la capacité du gouvernement à faire respecter les réglementations dans les zones rurales, en particulier dans le secteur agricole.

²⁸ Au cours actuel

²⁹ En 2014, la durée moyenne du travail non rémunéré était estimée à 350 minutes chez les femmes contre 234 minutes chez les hommes. Plan national d'action de promotion du travail décent dans l'économie rurale à Madagascar, Juin 2017. Page 22

³⁰ Calcul effectué sur la base de données issues de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, 2007, Rapport de l'Ambassade des Etats-Unis sur le travail des enfants, 2016, p.1

³¹ Rapport de l'Ambassade des Etats-Unis sur le travail des enfants, 2016

³² Ibid., p.3

Un dialogue social ancré et efficace, mais handicapé par la faible représentation du secteur informel

L'institutionnalisation du dialogue social en tant que processus de concertation permanente entre les partenaires sociaux sur les problèmes de l'emploi et du travail est établie à Madagascar, si l'on se réfère aux conventions et directives de l'OIT qui mettent en exergue le rôle fondamental dévolu aux partenaires sociaux face aux défis de promotion du travail décent. Cet engagement des partenaires sociaux à établir le dialogue social comme mécanisme de base du principe de consultation et de concertation a été matérialisé par la mise en place et la responsabilisation d'institutions et d'organes tripartites sur les questions relatives à l'emploi et au travail, dont le Conseil National du Travail (CNT).

Fortes de plus de 80 années d'activité, les organisations syndicales de travailleurs et les organisations d'employeurs sont reconnues et participent activement à la recherche commune de réponses aux problèmes posés par l'évolution du monde du travail. Les partenaires sociaux ont une capacité assez forte d'influer sur les questions relatives au travail, ayant contribué entre autres au développement des différentes politiques nationales de l'emploi³³ et de la première génération du PPTD. Les activités des partenaires sociaux, avec l'appui du gouvernement ont récemment abouti à la mise en place du Fonds Malgache de Formation Professionnelle, institué par une loi en 2017³⁴. Ce fonds de formation à dimension nationale et sectorielle alimenté par une contribution des entreprises, est actuellement opérationnel et est géré par une structure bipartite. Il s'agit d'une illustration récente d'une avancée notable acquise grâce au dynamisme du dialogue social et l'implication des partenaires sociaux.

Toutefois, si le principe du tripartisme et du dialogue social est indéniablement ancré, de nombreuses contraintes entravent leur effectivité et leur portée. Ainsi, l'on peut affirmer que le dialogue social existe effectivement au sommet mais reste encore limité à la base, c'est-à-dire, au niveau même de l'entreprise ainsi que dans les régions où les organisations³⁵ et les plateformes de dialogue sont faiblement implantées. D'autre part, le mécanisme est handicapé par la structure même de l'emploi ; il est constaté en effet que les acteurs de l'économie informelle sont d'une manière générale faiblement représentés voire absents des structures de concertation. Les travailleurs des secteurs informels qui forment l'énorme majorité des travailleurs malgaches sont dans ce cas souvent exclus du processus de dialogue social dont les mécanismes existants sont en grande partie structurés autour de l'environnement de l'emploi formel. Dans ces conditions, la capacité des principales organisations (de travailleurs et d'employeurs) à représenter ces acteurs peut être sujette à question.

Faibles capacités nationales en matière de suivi des ODD et de production statistique

La production des statistiques officielles (ou publiques) est assurée par le Système Statistique National³⁶ (SSN) malagasy. La Stratégie nationale de développement de la Statistique (SNDS) élaborée en 2007 a bien défini les rôles attribués au SSN. Trois catégories d'acteurs concourent au fonctionnement du SSN, à savoir les fournisseurs primaires de l'information, les producteurs de données et les utilisateurs.

L'appareil statistique comprend comme principaux producteurs : l'Institut National de la Statistique (INSTAT), les ministères techniques et les autres producteurs (structures parapubliques, ...). En effet, selon la loi adoptée en 2018³⁷, il existe deux organes de coordination du système statistique : le Conseil national de la statistique et l'INSTAT. Cette loi a pour objet de définir les principes fondamentaux et le cadre institutionnel qui régissent les activités des services et organismes chargés du développement, de la production et de la diffusion des statistiques publiques.

³³ Politique Nationale de l'Emploi en 2004 et Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en 2015

³⁴ Loi n°2017-025 portant création d'une contribution financière des entreprises au développement de la formation professionnelle continue et d'un fonds de gestion de cette contribution

³⁵ Pour un mouvement syndical fort à Madagascar. Rapport d'étude. Mamy Rakotoarizaka, Ralison Andriamandranto. Fondation Friedrich Ebert, 2017

³⁶ D'après l'OCDE, le SSN est l'ensemble d'organisations et d'unités statistiques dans le pays qui ensemble assurent la collecte, le traitement et la diffusion de statistiques officielles pour le compte du gouvernement national (Guide d'élaboration des Stratégies Nationales de Développement de la Statistique, Paris21, Avril 2017).

³⁷ Loi N°2018-004 relative à l'organisation et à la réglementation des activités statistiques.

Les données proviennent de deux sources : données d'enquête et les données administratives (ou données de routine). L'INSTAT assure la collecte, le traitement et la diffusion des données d'enquête. À l'exception de l'opération de recensement de la population et de l'habitat, la périodicité de collecte de ces données est plus ou moins régulière (3 à 4 ans) conformément aux normes et standards internationaux. En l'absence d'un programme annuel ou pluriannuel de production statistique établi par le Gouvernement (à travers la structure désignée par les textes législatifs et réglementaires), la production statistique à Madagascar est en général orientée vers les besoins des bailleurs de fonds qui financent l'essentiel des opérations statistiques ; la fonction statistique ne fait pas partie des fonctions fondamentales de l'Administration.

Concernant les données administratives, il ressort des principaux résultats du diagnostic qu'en attendant l'opérationnalisation de l'organe de coordination, la mauvaise circulation des informations entre les composantes du SSN, ainsi que l'incohérence des données administratives d'un producteur à l'autre risquent encore de persister. Par ailleurs, une faiblesse à tous les stades du processus de production de statistique publique est constatée : au niveau de la production, de la coordination, du traitement, de la diffusion et de l'archivage des données. La coordination intra sectorielle est marquée par : i) la caducité du cadre juridique et réglementaire global qui se répercute sur l'organisation du système statistique des ministères ; ii) l'absence d'un programme annuel des activités statistiques ; iii) le manque d'harmonisation des méthodes de travail dû à l'absence d'une plateforme de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques ; iv) les faiblesses des ressources humaines et technologiques et v) la capacité limitée de l'INSTAT à bien jouer son rôle de coordonnateur technique des activités statistiques.

Parmi les 85 indicateurs ODD priorisés par Madagascar, des informations ont pu être collectées pour 61 indicateurs (soit 72%), dont 43 indicateurs ont été renseignés exactement et 18 indicateurs ont des proxys. Les indicateurs des cibles ODD relatifs à la dimension sociale (ODD 3, 4, 6) sont renseignés dans la plupart des cas. Les autres indicateurs relatifs à la dimension environnementale du développement durable sont moyennement renseignés.

En ce qui concerne les capacités de suivi et de production de données spécifiques sur l'emploi et le marché du travail, Madagascar ne dispose pas d'un système national permanent d'information. Le ministère en charge de l'emploi a procédé à la mise en place d'un Système Régional d'Information sur l'Emploi (SRIE) avec l'appui du BIT au niveau de 11 régions et prévoit de poursuivre leur déploiement dans les autres régions. Toutefois, ce dispositif se cantonne essentiellement à l'intermédiation en facilitant la mise en relation de l'offre et de la demande. Les informations relatives à l'emploi et au marché du travail, et notamment celles qui sont nécessaires au calcul des Indicateurs Clés du Marché du Travail (ICMT) sont majoritairement issues de la base de données de l'ILOSTAT et des enquêtes réalisées par l'INSTAT, en particulier les « Enquêtes Permanentes auprès des Ménages » ou EPM qui comportent un volet dédié à l'emploi. Les EPM sont les seules sources périodiques qui ont une représentativité nationale. Le dernier rapport de l'EPM date de 2012 et une nouvelle enquête a été réalisée en 2020 avec des résultats définitifs prévus en juin 2021. À part cela, il existe des études nationales qui ont été menées pour des besoins spécifiques et qui restent toujours d'importantes sources d'informations, telles que l'enquête sur l'emploi et le secteur informel et l'enquête de la transition des jeunes vers la vie active, réalisées par l'INSTAT en partenariat avec le BIT, le rapport national de suivi des OMD, les études de différents organismes. L'Office National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) est une institution mise en place pour centraliser les données et statistiques sur l'emploi. Toutefois, force est de constater que l'ONEF, du fait d'un manque crucial de ressources, ne peut assurer pleinement sa fonction. Ainsi, la faible disponibilité d'informations et de statistiques fiables et à jour est une importante contrainte dans l'analyse du marché du travail et dans l'élaboration de stratégies de promotion de l'emploi et du travail décent à Madagascar. Le renforcement de la gouvernance et du suivi du marché de l'emploi figure parmi les résultats du PPTD et les produits de l'UNSDCF. Enfin, la possibilité de mobiliser des ressources pour la réalisation d'une enquête nationale sur l'emploi décent, après l'achèvement de la deuxième génération du PPTD et celui de l'UNSDCF prévus en 2023, est une piste à examiner pour renseigner leurs indicateurs respectifs.

3 PRIORITES NATIONALES ET RESULTATS DU PROGRAMME

Alignement du PPTD aux cadres stratégiques de développement

Le Programme pays pour le travail décent est un programme stratégique axé sur les résultats, qui servira de cadre d'action pour le gouvernement, les employeurs et les travailleurs, en partenariat avec l'OIT et les autres acteurs pour atteindre les objectifs du travail décent et contribuer aux objectifs nationaux et internationaux de développement, en particulier les ODD. Le PPTD est entièrement aligné aux documents cadres du développement dont :

- L'Agenda 2030 des Nations Unies
- Le Cadre de coopération des Nations Unies 2021-2023
- Le Plan Emergence Madagascar (PEM) 2019 – 2023

Les cibles des ODD priorisés par Madagascar, et auxquelles le PPTD contribuera, sont les suivantes :

ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.3. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.
- 3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1. Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.2. Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

- 8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.
- 8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.8. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
- 8.9. D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- 16.2. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- 16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision.

Dans la mise en œuvre du Cadre de coopération des Nations Unies 2021-2023, le PPTD contribuera aux quatre priorités stratégiques qui sont :

- Priorité Stratégique 1 : Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité
- Priorité Stratégique 2 : Assurer le développement du capital humain
- Priorité Stratégique 3 : Impulser la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive
- Priorité Stratégique 4 : Renforcer la gestion durable, résiliente et inclusive de l'environnement

Plusieurs effets et produits du cadre de coopération correspondent exactement à des résultats et produits du PPTD. La contribution du PPTD à la Priorité Stratégique 3 est particulièrement forte. A ces effets et produits du cadre de coopération, ont été ajoutés des résultats spécifiques qui ont été identifiés par les mandants comme prioritaires pour progresser vers le travail décent.

Les priorités et les résultats du PPTD tiennent également compte de :

- La Déclaration du Centenaire de l'OIT sur l'avenir du Travail qui réaffirme l'impératif de justice sociale qui a donné naissance à l'OIT et la conviction qu'il est à la portée des gouvernements, des employeurs et des travailleurs du monde entier d'œuvrer ensemble pour construire un avenir du travail qui donne corps à sa vision fondatrice.
- La Déclaration d'Abidjan 2019 : « Vers plus de justice sociale » qui est un cadre régional visant à réaliser le potentiel de l'Afrique en matière de croissance inclusive et à bâtir un avenir du travail fondé sur la justice sociale. Les grandes priorités pour la région de l'Afrique s'inspirent de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain et s'appuient sur la Déclaration du centenaire.
- L'Agenda 2063 de l'Union Africaine : « L'Afrique que nous voulons ». La vision de l'Union africaine est de devenir une Afrique intégrée, prospère et en paix, gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale. Avec ces aspirations, les peuples africains reflètent leur désir de prospérité partagée et de bien-être, d'unité et d'intégration, d'un

continent de citoyens libres et d'horizons plus larges où le plein potentiel des femmes et des jeunes, garçons et filles se réalise et où ils sont à l'abri de la peur, de la maladie et du besoin.

- Les programmes et budgets de l'OIT pour les périodes biennales 2020-2021 et 2022-2023. Ces programmes sont ancrés dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (Déclaration du centenaire) qui a été adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 108^{ème} session (juin 2019). Ils sont mis en œuvre à un moment où le monde du travail connaît de profondes transformations, sous l'effet en particulier de l'innovation technologique, des évolutions démographiques, des changements environnementaux et climatiques, et de la mondialisation. Ces programmes répondent à la nécessité d'agir d'urgence, comme le demande la Déclaration du centenaire, pour saisir les opportunités et relever les défis en vue de construire un avenir du travail juste, inclusif et sûr et qui aille de pair avec le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous.

Le processus d'élaboration a tenu compte du contexte et des cadres stratégiques et a débouché sur l'identification des principaux défis en matière de promotion du travail décent, à savoir :

- Transformation structurelle de l'économie
- Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle
- Insertion socio-professionnelle des jeunes
- Réforme du système éducatif et du dispositif de formation professionnelle
- Elimination des pires formes de travail des enfants
- Réduction des inégalités dans le monde du travail
- Extension de la protection sociale
- Promotion de la Sécurité et de la Santé au Travail
- Dynamisation du dialogue social et renforcement des mandants tripartites
- Changement climatique et technologique
- Mitigation des impacts de la crise sanitaire.

A partir de ces défis, deux priorités ont été identifiées pour le PPTD, à savoir :

- Priorité 1 : Création d'emplois décents et productifs
- Priorité 2 : Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises malagasy.

Les parties prenantes qui ont participé à l'élaboration du PPTD ont jugé que ces priorités, identifiées avant la pandémie de Covid-19 et les mesures qui s'en suivaient, demeurent pertinentes au regard de ses conséquences sur l'économie nationale et sur l'emploi. En effet, les premières évaluations montrent que les principales problématiques auxquelles le PPTD s'adresse se sont accentuées. Tous les secteurs de l'économie sont fortement touchés par cette crise, y compris le secteur informel.

Dans le court terme, les stratégies du gouvernement et des acteurs du monde du travail portent sur la relance économique. Toutefois, l'éventualité d'un changement durable devra amener à réfléchir sur de nouveaux modèles et de nouvelles options en termes d'organisation du travail, de santé et sécurité au travail, de protection sociale, de normes et de législation du travail. Le dialogue social devra être un élément central de toute stratégie de réponse et d'adaptation à la crise économique et sociale engendrée par la pandémie, y compris le PPTD. A cet effet, le renforcement des organisations des travailleurs et des employeurs sera primordial.

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en lumière des points importants qui sont déjà pris en compte dans le PPTD et doivent être considérés dans les futures stratégies de promotion de l'emploi et du travail décent :

- L'agriculture – y compris l'élevage et la pêche – est la branche d'activité la plus résiliente, même si elle n'est pas épargnée par les conséquences de la crise sanitaire. Ce constat n'est pas nouveau et s'est déjà avéré lors des crises majeures traversées par le pays. La résilience de cette branche d'activité tient principalement à son relatif cloisonnement, à l'importance de la production vivrière

et à un fort ancrage au marché intérieur. Le développement des économies verte et bleue, une des stratégies validées lors de l'élaboration du PPTD, exploite le potentiel de cette branche d'activités.

- La valorisation de la production locale et le développement du marché intérieur sont incontournables. La valorisation du label « *Vita Malagasy* » est déjà une des stratégies identifiées et validées par le comité élargi de rédaction, avant que la crise sanitaire survienne.
- De nouvelles filières ont émergé à la suite de la pandémie, en particulier les huiles essentielles et les produits aromatiques pour lesquelles Madagascar possède de fortes potentialités.
- La préservation et le développement du capital humain sont apparus comme essentiels, et pour lesquels il faudra investir davantage en adaptant les méthodes de travail, en développant la sécurité et la santé au travail, en élargissant la protection sociale, en adaptant le développement des compétences sur la base d'une évaluation des nouveaux besoins et en ne laissant personne de côté.
- La mise en œuvre de chaque priorité accordera une importance particulière à l'identification des groupes vulnérables, leur pleine implication dans les processus de formulation et de mise en œuvre en vue de réduire les disparités ; notamment concernant les personnes vivant avec le VIH et les personnes vivant avec handicaps.

Les stratégies proposées dans le PPTD ont été développées dans l'optique d'une résilience dans le contexte d'incertitudes liées à la crise sanitaire mondiale et aux changements durables que celle-ci impliquera. Il peut être nécessaire d'envisager une mise à jour du PPTD à mi-parcours, pour mettre les stratégies en adéquation au nouveau contexte et en cohérence avec les nouveaux cadres nationaux et internationaux, y compris les orientations qui seront recommandées par l'OIT.

Avantages comparatifs de l'OIT

L'OIT peut intervenir à travers son mandat normatif et le dialogue social et pour pallier l'inexistence ou à la faiblesse du cadre légal, pour trouver des solutions consensuelles et apaiser les tensions et enfin pour soutenir les plus vulnérables en vue de la justice sociale, à travers le travail décent. L'OIT a également une forte capacité de mobilisation des mandants tripartites à Madagascar, ce qui a permis entre autres à des avancées notables en termes de mise en place de cadres législatifs et à l'élaboration de politiques et de stratégies. Les avantages comparatifs de l'OIT dans le cadre de la mise en œuvre du PPTD peuvent être résumés comme suit :

Appui conseil et travail normatif portant sur l'élaboration des politiques et des stratégies, des lois et des normes :

- Expertise dans des domaines variés (social, économique, gouvernance, ...)
- Mobilisation à tout moment des expertises requises et partage de connaissances et de savoir faire,
- Conseil neutre basé sur des analyses et de données factuelles et tenant compte des normes et standards internationaux.

Facilitateur de la liaison des visions stratégiques avec les réalités du terrain :

- Appui aux partenaires nationaux pour développer, mettre en œuvre les initiatives pilotes/novatrices, les évaluer selon les normes internationales avant de faire le plaidoyer pour leur généralisation
- Utilisation des connaissances apprises pour alimenter les politiques et stratégies nationales.

Plaidoyer / Dialogue stratégique :

- Production de données, rapports, études, consultation,
- En utilisant les connaissances et savoir-faire accumulés, des données et analyses factuelles, en vue d'influencer les processus de prise de décision et faire en sorte que ces derniers soient inspirés des meilleures pratiques ayant un impact sur la vie des populations.

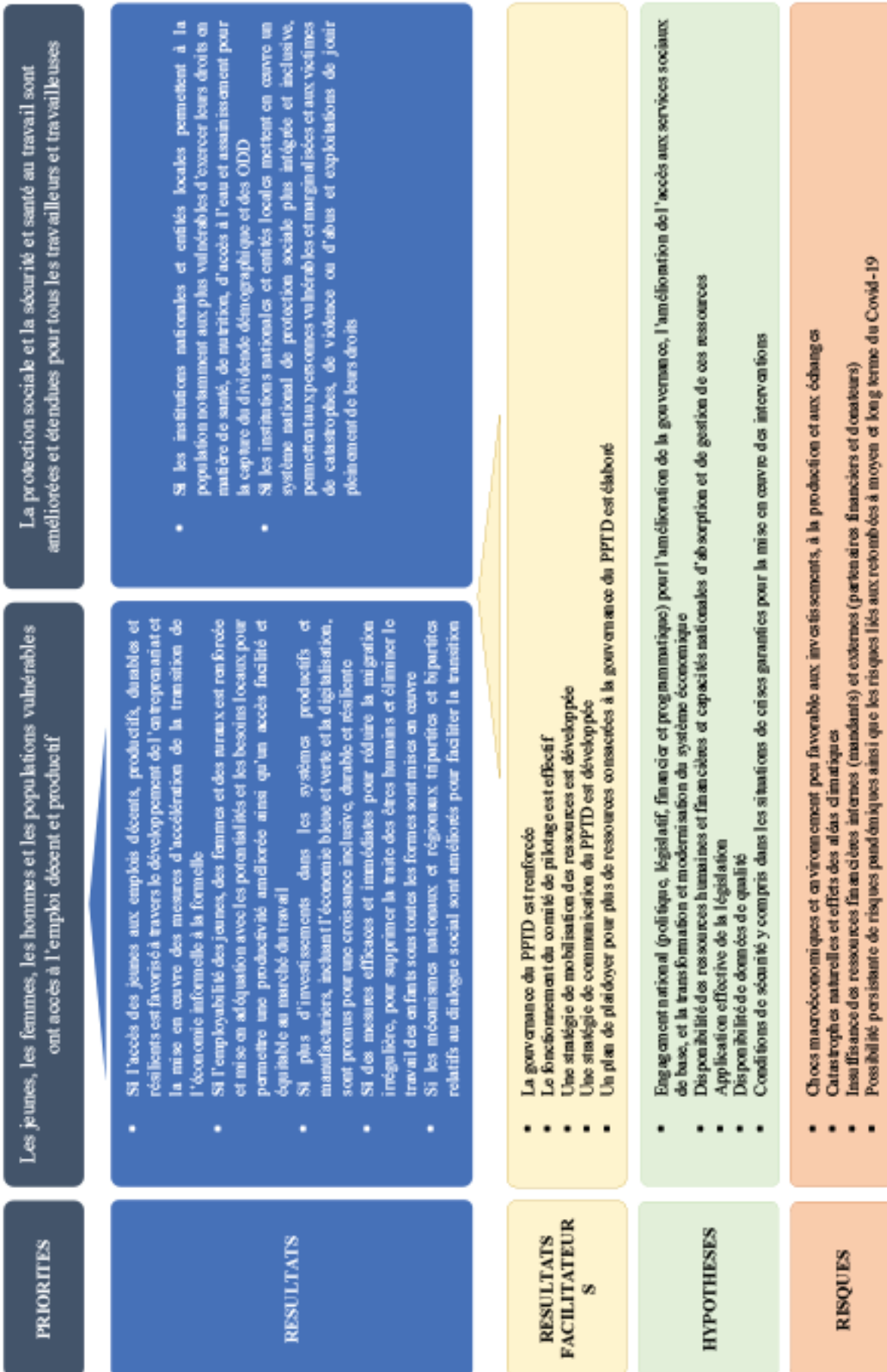
L'OIT et ses mandants ont accumulé de nombreuses expériences grâce aux enseignements tirés de la mise en œuvre de la première génération du PPTD, ainsi que celle de plusieurs projets de coopérations. Ces expériences ont été déjà mises à profit dans l'élaboration de cette deuxième génération et seront très utiles

pour sa mise en œuvre. De la mise en œuvre de la première génération du PPTD, les principales leçons apprises sont :

- L'importance de l'inclusion des mandants et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, ainsi que du dialogue social dans la réflexion sur les problématiques et les enjeux de la promotion du travail décent, l'identification des priorités et la conception des stratégies y afférentes, la mise en œuvre d'activités, la mobilisation de partenariats, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation.
- La nécessité de disposer de systèmes d'information fiables et à jour pour éclairer l'analyse et la prise de décision. La faible disponibilité de données fiables et actualisées est et demeure toujours une importante contrainte dans l'élaboration de programmes à Madagascar, y compris ceux relatifs à la promotion du travail décent. C'est pourquoi le PPTD prévoit parmi ses produits la mise en place de systèmes d'information sur l'emploi, la formation professionnelle et technique, la protection sociale.
- La place cruciale de la communication dans la mobilisation de partenariats et l'appropriation.

Les différents projets de coopération mis en œuvre ont permis de développer de nombreux modèles et approches qui seront valorisés dans le cadre du PPTD et d'autres interventions futures. Les expériences et les enseignements tirés de ces projets seront d'importants atouts dans la conception de stratégies et leur mise en œuvre dans le cadre du PPTD.

THEORIE DE CHANGEMENT



3.1 PRIORITE 1

Création d'emplois décents et productifs



La croissance des secteurs ruraux n'est pas suffisamment soutenue pour générer des emplois de qualité en mesure de répondre aux besoins d'une population jeune et en forte croissance, ce qui explique en grande partie la forte proportion d'emplois informels et précaires, qui prédominent en milieu rural. Le poids des secteurs ruraux dans l'emploi est tel qu'il est incontournable de mettre en place des mesures qui favorisent la création d'emplois plus productifs et de meilleure qualité pour les hommes et les femmes et de manière inclusive, si l'on veut contribuer à l'objectif de l'emploi décent pour tous, tel que spécifié dans les documents stratégiques nationaux et internationaux. S'agissant de création d'emploi, les stratégies seront focalisées sur les secteurs identifiés comme ayant un fort potentiel de croissance et pour lesquels Madagascar possède des avantages comparatifs avérés, en particulier l'économie bleue, l'économie verte et les secteurs des nouvelles technologies. Cette priorité s'appuie sur plusieurs leviers de la création d'emplois, à savoir le développement sectoriel, la formation professionnelle, l'entrepreneuriat et le système d'information. Par ailleurs, le travail des enfants, la traite de personnes et le travail forcé, sont toujours des problématiques importantes malgré les dispositifs en place et les actions entreprises ; cette priorité adresse ces problématiques spécifiques qui constituent des obstacles au progrès vers le travail décent. Il va de soi que cette priorité accordera une importance à mieux connaître les besoins spécifiques des groupes vulnérables (personnes vivant avec le VIH et personnes vivant avec handicap, notamment) afin de s'assurer de leur prise en charge dans l'élaboration de la politique.

A Madagascar, l'emploi informel représente une part considérable de l'emploi total. La situation d'informalité implique que ces emplois ne soient pas protégés, et ne permet pas aux travailleurs de jouir convenablement des droits garantis par la législation. Par ailleurs, les travailleurs du secteur informel sont très peu représentés et ont peu de moyens de se faire entendre malgré leur importance numérique. Cette priorité entend apporter des réponses à ces contraintes à travers une approche non-fiscaliste de la transition vers l'économie formelle ; en effet, des expériences antérieures, y compris des actions menées avec l'appui du BIT ainsi que plusieurs études, ont permis de tirer des enseignements sur la pertinence des stratégies de transition, démontrent l'efficacité d'une approche échelonnée. Des plateformes des travailleurs de l'économie informelle ont été mises en place avec l'appui du BIT et sont actives dans plusieurs régions et ont développé différents modèles de transition vers l'économie formelle. La mise en œuvre des stratégies de transition vers l'économie formelle nécessitera le développement d'un cadre et de mécanismes qui capitalisent sur ces expériences. Enfin, des mesures d'urgence doivent être adoptées pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle, compte tenu des impacts de la crise sanitaire qui les touchent durement, mais également les unités économiques dans le secteur formel pour qu'elles ne basculent pas dans le secteur informel. La transition vers l'économie formelle, dans le court terme, s'appuiera sur le plan de relance annoncé par le gouvernement, à travers les mécanismes de financement qui seront mis en place.

L'ampleur du secteur informel est un obstacle de taille pour l'accès à l'emploi décent pour tous. Les documents cadres nationaux et spécifiquement la recommandation 204 de l'OIT soulignent l'importance cruciale de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle pour un développement durable, équitable, respectueux des droits et inclusif.

Cette priorité comporte quatre résultats et contribue à la réalisation de :

- Engagement n° 6 du PEM : « Emploi décent pour tous, autonomisation des femmes et des jeunes, protection et développement social »
- ODD 4 : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »
- ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »
- Priorité Stratégique 1 de l'UNSDCF : « Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité »
- Priorité stratégique 3 de l'UNSDCF : « Impulser la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive »

- Priorité Stratégique 4 de l'UNSDCF « Renforcer la gestion durable, résiliente et inclusive de l'environnement »
- Aux priorités de la Déclaration d'Abidjan 2019 :
 - Faire du travail décent et de l'emploi productif une réalité pour la jeunesse en Afrique ; développer les compétences, les technologies et la productivité en tant qu'outils essentiels pour améliorer l'avenir du travail en Afrique ; transformer l'économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent ; respecter les normes internationales du travail, promouvoir le dialogue social et réaliser l'égalité entre hommes et femmes
 - Renforcer les capacités de tous à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation
 - Promouvoir une croissance et un développement économiques, inclusifs et durables, le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous.
- Aux résultats du programme et budget de l'OIT pour la période biennale 2020-2021 et celui pour la période biennale 2022-2023 :
 - Résultat 1 : Des mandants tripartites forts et un dialogue social influent et inclusif
 - Résultat 3 : Des transitions économique, sociale et environnementale pour le plein emploi, productif et librement choisi et le travail décent pour tous
 - Résultat 4 : Des entreprises durables pour créer des emplois et pour promouvoir l'innovation et le travail décent
 - Résultat 5 : Des compétences et un apprentissage tout au long de la vie afin de faciliter l'accès au marché du travail et les transitions professionnelles
 - Résultat 6 : L'égalité de genre et l'égalité de chances et de traitement pour tous dans le monde du travail.

3.1.1 *Résultat 1.1 : L'accès des jeunes aux emplois décents, productifs, durables et résilients est favorisé à travers le développement de l'entrepreneuriat et la mise en œuvre des mesures d'accélération de la transition de l'économie informelle à la formelle*

Stratégies

Madagascar a disposé de deux politiques nationales successives à savoir la première Politique Nationale de l'Emploi (PNE) adoptée en 2005, et la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP) qui a pris le relais de la PNE de 2014 à 2019. Ces politiques identifient les axes d'intervention en matière d'emploi et de formation professionnelle et cadre les interventions dans des secteurs identifiés comme prioritaires. Les transformations économiques et environnementaux au niveau mondial et au niveau national ont favorisé l'émergence de nouveaux secteurs à fort potentiel, dont l'économie bleue, l'économie verte et l'économie digitale – dont en particulier les activités d'outsourcing. Par ailleurs, la pandémie du Covid-19 a posé de nouveaux enjeux en matière d'emploi et de travail. Ces profondes transformations nécessitent des réflexions sur les orientations à prendre, les mesures à mettre en place et les actions à mener dans le court, le moyen et le long termes. Par ailleurs, compte tenu de la crise de l'emploi qui touche particulièrement les jeunes à l'échelle mondiale, aggravée par la pandémie et ses retombées, il est urgent de mettre en place dans un court délai des programmes spécifiques visant à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Les stratégies à déployer doivent valoriser et vulgariser les approches et les instruments qui permettent la création massive d'emplois durables, dont l'approche « HIMO structurée » qui a déjà donné des résultats encourageants et l'appui à l'entrepreneuriat. La valorisation du label « *Vita Malagasy*³⁸ » est identifiée comme une mesure incitative au développement des entreprises locales. Enfin, les mécanismes de financement qui seront mis en place dans le cadre du plan de relance économique seront des instruments qui doivent être valorisés pour appuyer la préservation et la création d'emplois. Les programmes et politiques facilitant la création d'emplois décents doivent intégrer les changements en termes d'organisation, de méthodes de travail et de normes qui s'imposent dans le cadre de l'adaptation du monde de travail à la suite

³⁸ Littéralement, « Fabriqué à Madagascar »

de la crise sanitaire. Il est primordial que le dialogue social soit le principe directeur de l'élaboration de ces stratégies.

Produits

- **Produit 1.1.1** : Un forum national sur l'emploi des jeunes débouchant sur l'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de l'emploi des jeunes est réalisé.
- **Produit 1.1.2** : Des programmes favorisant l'entrepreneuriat et l'auto-emploi y compris pour les jeunes femmes et hommes, qui prennent en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables sont élaborés et mis en œuvre.

3.1.2 Résultat 1.2: L'employabilité des jeunes, des femmes et des ruraux est renforcée et mise en adéquation avec les potentialités et les besoins locaux pour permettre une productivité améliorée ainsi qu'un accès facilité et équitable au marché du travail

Stratégies

La stratégie se base sur la valorisation et le renforcement des différentes expériences et les opportunités offertes par les dispositifs existants afin d'étoffer et de diversifier les offres de formation et l'appui à l'entrepreneuriat à travers des programmes spécifiques. Les capacités des institutions publiques, comprenant les universités et les centres de formation seront également renforcées pour pouvoir répondre aux besoins concrets du marché du travail en termes de compétences. Les cursus et les programmes de formation doivent s'articuler avec les différentes mesures de soutien à la création d'emplois, et doivent entre autres, anticiper les besoins à court, moyen et long termes inhérents aux transformations en cours et futures, en particulier celles liées aux impacts du Covid-19, à la transition technologique et au changement climatique. Les dispositifs existants qui soutiendront la stratégie sont, entre autres, le Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) mis en place à l'initiative des partenaires sociaux, la Stratégie Nationale de

Formation Agricole et Rurale, les programmes de formation continue initiés par les différents ministères ou d'autres acteurs dont l'OIT (GERME, STED), le programme « Fihariana » mis en place par le gouvernement pour appuyer l'entrepreneuriat des jeunes ruraux.

Par ailleurs, la faible disponibilité d'informations sur l'emploi et le marché du travail est une problématique récurrente malgré la mise en place de différents systèmes d'information. L'Office National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), l'organisme à qui échoit en premier lieu la gestion de l'information sur l'emploi et la formation professionnelle manque de ressources aussi bien financières qu'en compétences. L'Institut National de la Statistique (INSTAT) possède les capacités techniques et méthodologiques de la production d'informations d'envergure nationale mais non spécifiques au marché du travail. Enfin, les Systèmes Régionaux d'Information sur l'Emploi sont en cours de déploiement et sont opérationnels dans 6 régions³⁹ sur 22. La stratégie d'amélioration de la gouvernance et de suivi du marché de l'emploi se base sur le renforcement des dispositifs et des systèmes d'information existants, la poursuite du déploiement des SRIE au niveau des régions, la mise en place d'un système unifié qui exploitera les nouvelles technologies, la production régulière d'informations et la réalisation d'études spécifiques qui répondent aux besoins prioritaires identifiés. Les informations de qualité sont des outils indispensables dans la prise de décision, donc dans la conception, la mise en œuvre et le suivi d'actions et de stratégies de création d'emplois.

Les indicateurs de performance, les acteurs et partenaires potentiels et les actions existantes concernant ce résultat sont détaillés en annexe.

Produits

- **Produit 1.2.1 (Produit 3.1.1 UNSDCF)** : Des mécanismes de renforcement de capacités et d'apprentissage répondant aux normes et aux besoins spécifiques à l'employabilité des jeunes sont développés

³⁹ Au mois de février 2020

- **Produit 1.2.2** (Produit 3.1.2 UNSDCF) : Les capacités des entités à concevoir et à offrir des options pédagogiques novatrices et inclusives sont renforcées (*Un programme de renforcement des capacités des entités en charge de formation professionnelle à concevoir et à offrir des options pédagogiques novatrices et inclusives est élaboré et mis en œuvre*)
- **Produit 1.2.3** (Produit 3.1.3 UNSDCF) : Le système d'information sur le marché du travail et la formation professionnelle et technique est mis en place et opérationnel
- **Produit 1.2.4** : Des mécanismes pour une meilleure mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi, dont les agences de promotion de l'emploi, sont mis en place
- **Produit 1.2.5** : Un profil pays de travail décent sensible au genre est élaboré
- **Produit 1.2.6** : Une étude sur le marché du travail, y compris les besoins en compétences non couverts et les besoins spécifiques des personnes vulnérables est réalisée

3.1.3 *Résultat 1.3: Plus d'investissements dans les systèmes productifs et manufacturiers, incluant l'économie bleue et verte et la digitalisation, sont promus pour une croissance inclusive, durable et résiliente*

Stratégies

Le changement environnemental et climatique et la perte de biodiversité sont autant de défis et d'opportunités pour l'emploi productif et le travail décent. La modeste productivité du travail, surtout dans le monde agricole et le secteur informel, est à l'origine de revenus insuffisants et très bas rendements. Ceux-ci déterminent les conditions de vie de la population malgache et la résilience des communautés. La modeste productivité du travail conditionne aussi la croissance économique et son inclusivité, par une faible compétitivité, un climat des affaires non favorable et pour le développement du secteur financier. La pandémie de COVID-19 a clairement montré qu'une vie et des lieux de travail sains, des économies productives et le travail décent dépendent d'un environnement sain. Des possibilités se présentent pour élaborer et mettre en œuvre des politiques intégrées en vue de relever ces défis et de favoriser la transition vers une économie verte. Il s'agit

par là même de promouvoir la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité en tant qu'élément constitutif des stratégies de relance. Les Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous établis par l'OIT peuvent faciliter des transformations profondes dans tous les secteurs économiques grâce à des politiques intégrées fondées sur le dialogue social. La productivité du travail et la création d'emplois productifs seront impulsées pour une meilleure compétitivité de l'économie et une croissance économique durable et inclusive à condition que l'employabilité est améliorée grâce aux systèmes de formation technique, professionnelle et académique, et un meilleur accompagnement des services aux producteurs et autres acteurs des chaînes de valeur.

Les indicateurs de performance, les acteurs et partenaires potentiels et les actions existantes concernant ce résultat sont détaillés en annexe.

Produits

- **Produit 1.3.1** (Produit 3.2.1 UNSDCF) : Les capacités des acteurs des chaînes de valeur stratégiques dont les jeunes et femmes, sont renforcées et des initiatives d'incubation sont développées pour leur permettre d'accéder aux innovations et d'améliorer la compétitivité promus pour une croissance inclusive, durable et résilient (*Les compétences techniques et entrepreneuriales des acteurs des chaînes de valeur stratégiques dont les jeunes et femmes, sont renforcées pour leur permettre d'accéder aux innovations et d'améliorer la compétitivité*)
- **Produit 1.3.2** (Produit 3.2.3 UNSDCF) : Des stratégies de promotion des investissements dans les secteurs et les chaînes de valeur stratégiques sont élaborées et mises en œuvre, particulièrement dans les régions à fort potentiel et les institutions et services d'appui concernés sont renforcés et opérationnels (*Les institutions et services d'appui des secteurs et chaînes de valeur stratégiques dans les régions à fort potentiel sont renforcés et opérationnels*)
- **Produit 1.3.3** Des stratégies de promotion des investissements dans les secteurs des économies verte et bleue sont promues pour soutenir le développement durable et inclusif

- Produit 1.3.4 (Produit 3.3.1 UNSDCF) : Les services et les dispositifs accompagnant la création d'emplois et l'appui à l'entrepreneuriat et aux réseaux d'entreprises sont soutenus et renforcés (*Des mesures d'extension et d'appui aux services et dispositifs accompagnant la création d'emplois et l'entrepreneuriat sont développées*)
- Produit 1.3.5 (Produit 3.3.3 UNSDCF) : Un programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formalisation de l'économie est élaboré et mis en œuvre et le processus de formalisation de l'économie informelle est opérationnel dans des secteurs prioritaires (*Un programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formalisation de l'économie est élaboré et mis en œuvre*)
- Produit 1.3.6 : Des mesures et mécanismes qui visent à faciliter la transition des entreprises et des travailleurs qu'elles emploient vers la formalité sont mises en place
- Produit 1.3.7 : Une opération pilote au niveau de tous les secteurs prioritaires sur la VAE est réalisée.

3.1.4 Résultat 1.4 : *Des mesures efficaces et immédiates pour réduire la migration irrégulière, supprimer la traite des êtres humains et éliminer le travail des enfants sous toutes les formes sont mises en œuvre*

Stratégies

L'effectivité des PDFT et l'application des NIT sont globalement faibles en particulier au niveau du secteur informel, ce qui se traduit entre autres par la persistance du travail des enfants et la traite des êtres humains. L'élaboration d'instruments juridiques plus adaptés et une application plus efficace et juste de la législation sont à cet effet impératives. Ainsi, une politique nationale de migration de travail en complément à la politique de l'emploi sera mise en place. La politique nationale de migration de travail devra prévoir un plan de réinsertion socio-économique pour les travailleurs migrants de retour.

Une politique nationale de la migration de travail incitative pour les AEP et les travailleurs migrants, assurant des avantages économiques et la protection des droits, produirait un effet d'entraînement pour les AEP à jouer un rôle dans la protection des droits des travailleurs migrants. Par ailleurs, l'existence d'un cadre clair de gestion de la migration de travail favoriserait la discussion bilatérale entre Madagascar et les pays de destination, y compris les discussions sur l'emploi formel des travailleurs migrants dans les pays de destination.

Dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale de la migration de travail, il sera nécessaire de suivre les impacts de la crise de Covid-19 sur les paramètres influençant la migration de travail. Tels que le renforcement des mesures aux frontières, menaçant les efforts déjà menés en termes de liberté de mouvements, le ralentissement économique des pays de destination (exemple chute du prix du pétrole dans les pays arabes, principaux pays de destination des travailleurs domestiques malgaches), l'émergence de nouveaux types d'activités et aussi l'émergence de nouvelles opportunités.

Les indicateurs de performance, les acteurs et partenaires potentiels et les actions existantes concernant ce résultat sont détaillés en annexe.

Produits

- Produit 1.4.1 : Le cadre de gestion, les institutions et les acteurs de la migration de travail à Madagascar sont opérationnels et efficaces pour une migration régulière
- Produit 1.4.2 : Les initiatives de lutte contre la traite des personnes sont intensifiées
- Produit 1.4.3 : Des mesures spécifiques de lutte contre les PFTE (Pires Formes de Travail des Enfants) dans les secteurs mines et vanille sont développées et mises en œuvre
- Produit 1.4.4 : Un plan d'action pour le renforcement du partenariat entre les membres de l'Alliance 8.7 pour lutter contre le travail des enfants, la traite de personnes et le travail forcé est élaboré et mis en œuvre.

3.1.5 *Résultat 1.5 : Les mécanismes nationaux et régionaux tripartites et bipartites relatifs au dialogue social sont améliorés pour faciliter la transition vers le formel*

Stratégies

La très grande majorité des acteurs de l'économie informelle n'est pas représentée au niveau des structures de dialogue social, malgré l'existence des plateformes nationales et régionales du secteur informel. En ce sens, ils sont peu impliqués dans les processus de décision. Il est ainsi important de renforcer en premier lieu les mécanismes existants afin d'intégrer la problématique du secteur informel, et en second lieu, d'intégrer les acteurs du secteur informel eux-mêmes au niveau des structures de dialogue. Cette stratégie nécessite le renforcement et l'opérationnalisation des institutions de dialogue social, dont en particulier le CNT et ses branches régionales, ainsi que l'administration du travail, et enfin, les partenaires sociaux.

Les indicateurs de performance, les acteurs et partenaires potentiels et les actions existantes concernant ce résultat sont détaillés en annexe.

Produits

- Produit 1.5.1 : Un plan de dynamisation du CNT, des CRTT et des autres structures de consultations tripartites est élaboré et mis en œuvre
- Produit 1.5.2 : Des programmes de renforcement des capacités de l'Administration du travail pour une meilleure application des NIT, des PDFT et des règles de Sécurité et Santé au Travail sont développés et mis en œuvre
- Produit 1.5.3 : Un programme de renforcement des capacités des partenaires sociaux en matière de dialogue social élargi aux acteurs du secteur informel est élaboré et mis en œuvre.

3.2 PRIORITE 2

Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises



L'un des principaux enjeux de la protection sociale à Madagascar est l'extension en faveur des travailleurs du secteur informel et ceux du secteur agricole qui représentent l'immense majorité des travailleurs, et qui en très grande partie ne bénéficient d'aucun service de protection sociale. Cette priorité est axée sur la mise en place de différents mécanismes permettant à tous les travailleurs de bénéficier d'une protection sociale et d'améliorer les offres de services et les prestations, d'une part, et d'améliorer la sécurité et santé au travail au niveau des entreprises, y compris dans le secteur informel et dans le secteur agricole, d'autre part. Le système actuel de sécurité sociale ne couvre qu'une partie des travailleurs du secteur formel, ce qui ne représente que près de 5% des travailleurs. Madagascar dispose par ailleurs d'une stratégie nationale de protection sociale qui n'est pas spécifique aux travailleurs mais cible en priorité les populations vulnérables. L'extension de la protection sociale est d'autant plus urgente et impérative, considérant le contexte sanitaire et les risques accrus auxquels les travailleurs sont exposés.

Cette priorité comporte deux résultats et contribue à la réalisation de :

- Engagement n° 6 du PEM : « Emploi décent pour tous, autonomisation des femmes et des jeunes, protection et développement social »
- ODD 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »
- ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »
- Priorité stratégique 1 de l'UNSDCF : « Assurer le développement du capital humain et l'exploitation du dividende démographique »
- Priorité stratégique 2 de l'UNSDCF : « Renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité »
- Aux priorités de la Déclaration d'Abidjan 2019 :
 - Faire du travail décent et de l'emploi productif une réalité pour la jeunesse en Afrique ; développer les compétences, les technologies et la productivité en tant qu'outils essentiels pour améliorer l'avenir du travail en Afrique ; transformer l'économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent ; respecter les normes internationales du travail, promouvoir le dialogue social et réaliser l'égalité entre hommes et femmes
 - Renforcer l'efficacité des institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs
- Aux résultats du programme et budget de l'OIT pour la période biennale 2020-2021 et celui pour la période biennale 2022-2023 :
 - Résultat 1 : Des mandants tripartites forts et un dialogue social influent et inclusif
 - Résultat 2 : Des normes internationales du travail et un système de contrôle efficace et faisant autorités
 - Résultat 6 : L'égalité de genre et l'égalité de chances et de traitement pour tous dans le monde du travail
 - Résultat 7 : Une protection adéquate et efficace pour tous au travail
 - Résultat 8 : Une protection sociale complète et durable pour tous

3.2.1 Résultat 2.1 : Les institutions nationales et entités locales permettent à la population notamment aux plus vulnérables d'exercer leurs droits en matière de santé, de nutrition, d'accès à l'eau et assainissement pour la capture du dividende démographique et des ODD

Stratégies

Ce résultat est principalement focalisé sur le renforcement de l'application des Principes et Droits Fondamentaux au Travail (PDFT), y compris la sécurité et la santé des travailleurs, qui échappent globalement à la réglementation dans le secteur informel et reste insuffisant dans le secteur formel. Les actions viseront à mettre en place un cadre législatif plus adapté et à mener des actions de mise en conformité. Enfin, les actions de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail seront renforcées.

Les indicateurs de performance, les acteurs et partenaires potentiels et les actions existantes concernant ce résultat sont détaillés en annexe.

Produits

- **Produit 2.1.1 (Produit 3.3.2 UNSDCF) :** Le cadre normatif et politique pour améliorer l'application des Principes et Droits Fondamentaux au Travail, y compris la sécurité et la santé des travailleurs, est mis à jour et renforcé
- **Produit 2.1.2 :** Un plan d'action pour la mise en conformité en matière de SST et des conditions générales du travail des lieux de travail dans les secteurs privé, public, informel et agricole est élaboré et mis en œuvre
- **Produit 2.1.3 :** Un programme de mise à niveau et de renforcement des capacités des acteurs pour une application effective des conventions ratifiées par Madagascar est développé et mis en œuvre
- **Produit 2.1.4 :** Des campagnes de communication visant à faciliter l'accès des travailleurs aux services prévention et de prestations en matière de VIH/SIDA sont réalisées.

3.2.2 Résultat 2.2 : *Les institutions nationales et entités locales mettent en œuvre un système national de protection sociale plus intégrée et inclusive, permettent aux personnes vulnérables et marginalisées et aux victimes de catastrophes, de violence ou d'abus et exploitations de jouir pleinement de leurs droits*

Stratégies

Les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs du secteur agricole représentent l'immense majorité des travailleurs à Madagascar. La plupart de ces travailleurs ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale. A travers ce résultat, le PPTD vise à mettre en place les conditions qui permettent à l'ensemble des travailleurs de bénéficier des services de protection sociale. Pour cela, plusieurs mesures complémentaires seront mises en place, à savoir : (i) l'actualisation du cadre réglementaire qui est obsolète compte tenu des évolutions du monde du travail, et notamment de l'enjeu de l'extension à l'ensemble des

travailleurs, (ii) la mise en place d'un cadre stratégique global qui identifie les actions à mener sur le long terme, et (iii) le développement de programmes de stratégies et d'actions qui permettent aux travailleurs exclus du système actuel, de bénéficier dans le très court terme de services de protection sociale.

La stratégie globale se basera sur l'identification et le développement de systèmes alternatifs non contributifs, semi-contributifs et contributifs, et sur la valorisation des dispositifs existants, notamment les services médico-sanitaires de proximité. Plusieurs initiatives ont été menées dans le passé pour étendre les services de protection sociale à des travailleurs qui ne peuvent bénéficier du système contributif actuel, dont des projets de coopération appuyés par l'OIT. Plusieurs études sur l'extension de la protection sociale ont également été réalisées par la CNaPS. Les résultats et les enseignements tirés de ces expériences et de ces études ont des éléments précieux qui demandent à être améliorés et adaptés dans la perspective d'une mise à échelle et d'une intégration dans des stratégies globales. Par ailleurs, la mise en place d'un système d'information fiable sur la protection sociale est une condition indispensable à une analyse précise et pertinente du contexte et des besoins, et un élément primordial d'aide à la prise de décision, aussi bien dans la mise en œuvre d'actions que dans leur suivi. Enfin, il est important de rappeler que l'extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants, aux travailleurs informels et aux travailleurs du secteur agricole nécessite une étroite coopération impliquant plusieurs départements ministériels et de nombreuses institutions et organisations.

L'actuel Code de Prévoyance Sociale (CPS) date de 1969 et est devenu obsolète compte tenu des changements intervenus dans le monde du travail. La refonte du CPS a été conduite depuis plusieurs années et le nouveau texte est en attente d'adoption. L'atteinte du résultat 2.2 du PPTD requiert en particulier l'adoption du nouveau CPS. Il s'agit de mettre en œuvre les actions nécessaires pour que l'adoption du nouveau CPS soit effective. Par ailleurs, des programmes seront mis en place pour développer les services médico-sanitaires de proximité. Enfin, un système unifié d'information sur la protection sociale, incluant des données statistiques sera mis en place pour un suivi efficace de la stratégie d'extension ; actuellement, il n'existe aucune base de données sur la protection sociale des travailleurs, en dehors de ceux qui sont affiliés à la CNaPS qui ne représentent que 5% des travailleurs.

L'amélioration des services et des prestations de la protection sociale en faveur de tous les travailleurs nécessitera le renforcement des organisations des travailleurs et d'employeurs, ainsi que des principaux organes de dialogue social afin que les besoins effectifs soient pris en compte. Ces entités jouent en effet un rôle crucial dans le fonctionnement des organismes de protection sociale, en particulier dans les régimes contributifs. Des programmes visant l'accélération de l'extension de la protection sociale seront développés et mis en œuvre.

Les indicateurs de performance, les acteurs et partenaires potentiels et les actions existantes concernant ce résultat sont détaillés en annexe.

Produits

- Produit 2.2.1 : Le nouveau code de prévoyance sociale est adopté
- Produit 2.2.2 : Un plan de réforme des cadres juridiques et institutionnels de la protection sociale, y compris la mise en place d'un système unifié d'information sur la protection sociale, est développé et mis en œuvre
- Produit 2.2.3 : Un socle national de protection sociale pour étendre la protection sociale à toute la population active y compris les travailleurs du secteur informel, les travailleurs du secteur agricole et les travailleurs vulnérables est développé et mis en œuvre
- Produit 2.2.4 : Des mesures administratives et techniques facilitant l'accès des travailleurs du secteur informel, des travailleurs du secteur agricole et des travailleurs vulnérables à la protection sociale sont développées
- Produit 2.2.5 : Un programme de développement des services médico-sanitaires de proximité est développé et mis en œuvre
- Produit 2.2.6 : Des mesures complémentaires d'extension de la protection sociale sont développées et mises en œuvre.

3.3 RESULTATS FACILITATEURS

Des actions transversales doivent être menées pour garantir la réussite du programme ; il s'agit principalement de :

- La gouvernance du PPTD est renforcée
- Le fonctionnement du comité de pilotage est effectif
- Une stratégie de mobilisation des ressources est développée
- Une stratégie de communication du PPTD est développée
- Un plan de plaidoyer pour plus de ressources consacrées à la gouvernance du PPTD est élaboré.

4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

4.1 Dispositifs de pilotage, de planification et de mise en œuvre

La coordination, la planification et le suivi de la mise en œuvre de la première génération du PPTD a été assurée par un comité de pilotage constitué de représentants des travailleurs, de représentants d'employeurs y compris ceux du secteur informel et de représentants de plusieurs départements ministériels concernés, sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales (MTEFPLS). Une Direction de la Promotion du Travail Décent (DPTD) a été créée au sein de ce ministère, et celle-ci assure le rôle de secrétaire technique permanent (STP). Un représentant du MTEFPLS assure la présidence du comité de pilotage, qui est assistée de deux vice-présidents représentant les travailleurs et les employeurs. Enfin, des points focaux désignés au niveau de chaque entité représentée assurent l'interfaçage, la communication et la facilitation entre le comité de pilotage et son département. Les membres du comité de pilotage sont désignés par arrêté ministériel. Le comité de pilotage prendra en compte la parité homme/femme avec un ciblage d'au moins la moitié des membres constituée de femmes. De même, des représentants des jeunes et des personnes vivant avec un handicap seront intégrés au comité de pilotage.

L'évaluation de la première génération du PPTD et les discussions lors des différentes étapes de l'élaboration de la deuxième génération ont conclu que ce dispositif est pertinent et sera maintenu pour ce cycle, à la différence que les arrêtés de nomination ne seront dorénavant plus nominatifs, pour que les changements de responsables au niveau des ministères n'impactent pas sur le fonctionnement du comité de pilotage et du secrétariat technique. L'OIT apportera son assistance technique et contribuera au renforcement des capacités du comité de pilotage en matière de leadership, de management stratégique et de suivi-évaluation.

Le comité de pilotage fixera son règlement intérieur et les modalités de travail, dont la périodicité des réunions, la communication, le suivi et le rapportage.

Le suivi et l'évaluation du programme seront assurés par le comité de pilotage qui garantira une meilleure visibilité des activités. Le renseignement des indicateurs du PPTD s'appuiera, en plus des sources existantes, sur de nouveaux systèmes d'information qui seront mis en place dans le cadre de sa réalisation même. Le suivi et l'évaluation obéiront aux règles et pratiques en matière de mise en œuvre de programmes, en l'occurrence l'établissement des rapports à mi-parcours et final d'évaluation. Le suivi et l'évaluation porteront sur les produits et les résultats du PPTD en termes qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs retenus.

4.2 Risques

La mise en œuvre et la réalisation des résultats de la deuxième génération du PPTD (2021-2023) de Madagascar sont soumises à des risques aussi bien internes et externes. Les risques externes identifiés qui pourraient affecter les réalisations du PPTD, et qui sont en grande partie partagés avec ceux du plan-cadre de coopération des Nations Unies, sont : (i) l'instabilité socio-politique et institutionnelle ; (ii) les chocs macroéconomiques et un environnement peu favorable aux investissements, à la production et aux échanges ; (iii) une faible cohérence des politiques publiques à tous les niveaux (national, sectoriel, local) et une faible intégration des ODD dans ces politiques publiques ; (iv) l'insécurité affectant les producteurs ruraux et/ou les intervenants, (v) les catastrophes naturelles et les effets des aléas climatiques ; (vi) la réduction des ressources des donateurs et une coordination insuffisante des partenaires au développement intervenant dans le pays ; et (vii) la possibilité persistante de risques pandémiques ainsi que les risques liés aux retombées à moyen et long terme du Covid-19.

Les risques internes qui pourraient affecter les réalisations du PPTD sont liés à la capacité des parties prenantes au plaidoyer et à la mobilisation des ressources pour le financement du PPTD, à la capacité des parties prenantes à suivre et évaluer efficacement le PPTD, à l'insuffisance d'informations fiables et à jour pour soutenir la mise en œuvre des politiques et la prise de décision.

En se basant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la première génération du PPTD, plusieurs stratégies et mesures de mitigation et/ou d'atténuation sont prévues. En premier lieu, un plaidoyer soutenu à tous les niveaux et une large communication sont des prérequis à l'engagement des parties prenantes et à la mutualisation des ressources, indispensables à la réussite du programme.

Par ailleurs, le renforcement des capacités du comité de pilotage et des mandants en matière de dialogue sur les politiques avec le Gouvernement et les différents partenaires de mise en œuvre contribuera à mettre en lumière les bénéfices du programme et à renforcer la collaboration et le partenariat. Cela permettra d'accroître leurs capacités à adapter et à intégrer des approches tenant compte des risques dans la mise en œuvre du PPTD par le biais d'un suivi conjoint, d'une alerte précoce, d'une atténuation et d'une réponse aux risques actuels et émergents. Les efforts de collaboration et de coordination seront également renforcés pour promouvoir la collecte, l'analyse, la diffusion et le partage de données et d'informations sur le marché du travail.

Des efforts seront également déployés pour intensifier les activités de plaidoyer et d'information des mandants afin de sensibiliser et d'obtenir l'adhésion des partenaires à la nécessité de renforcer les institutions, et d'adopter une communication et un engagement ouverts et francs entre les partenaires.

5 PLAN DE FINANCEMENT

Le document du PPTD établit une estimation des besoins, l'évaluation des ressources disponibles ainsi que du gap à combler. L'évaluation des ressources disponibles prend en compte celles des mandants. La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme sera conduite par le comité de pilotage avec l'assistance du MTEFPLS et des partenaires sociaux. Le comité de pilotage développera une stratégie de mobilisation des ressources qui inclura :

- La cartographie des bailleurs, des donateurs et des contributeurs possibles par rapport aux priorités du PPTD
- Le plaidoyer pour l'affectation des ressources de la Loi des finances aux produits, résultats et priorités du PPTD
- L'élaboration de notes conceptuelles relatives aux programmes prévus dans le document, et en alignement aux priorités des bailleurs potentiels
- La présentation du document au niveau des instances nationales (Assemblée Nationale, Ministère des Finances, Primature, Présidence de la République) et des partenaires techniques et financiers.

Des efforts seront déployés, en partenariat avec l'OIT et l'équipe de pays des Nations Unies, pour identifier et approcher de nouveaux partenaires afin de financer des résultats spécifiques du PPTD.

Enfin, le BIT sera sollicité, compte tenu de ses expériences et de ses avantages comparatifs, pour appuyer les mandants dans la mobilisation des ressources, notamment :

- Le renforcement des capacités des mandants en matière de plaidoyer et de stratégie de mobilisation de ressources
- L'appui technique et financier dans le développement des notes conceptuelles et des programmes
- La facilitation dans la mobilisation des ressources auprès des partenaires internationaux, en particulier les agences du système des Nations Unies et les organismes multilatéraux et bilatéraux
- La mise à disposition des expertises techniques et financières à travers les projets de coopération en cours de mise en œuvre.

6 PLAN DE PLAIDOYER ET COMMUNICATION

Le comité de pilotage développera dans les six mois après la signature du PPTD une stratégie de plaidoyer et de communication du PPTD auprès des entités concernées et des parties prenantes. L'appui de l'OIT sera sollicité pour la mise en place de cette stratégie. La communication relative au PPTD est déjà entamée depuis le début du processus d'élaboration, avec une forte implication des mandants et d'autres partenaires, y compris la Primature. La stratégie de plaidoyer et de mobilisation capitalisera sur ces actions entreprises et sur les enseignements tirés du cycle précédent pour déterminer les actions pertinentes à entreprendre.

ANNEXE 1 : CADRE DES RESULTATS

Note de lecture :

- Les textes des cellules colorées en beige sont les effets de l'UNSDCF repris textuellement comme résultats du PPTD
- Les textes des cellules colorées en gris sont les effets de l'UNSDCF auxquels les résultats du PPTD contribuent

Résultat / Produit	Indicateurs de performance	Base (année)	Cible (Fin de programme)	Source / MoV
PRIORITE 1 : Création d'emplois décents et productifs				
Résultat 1.1 (Effet 3.3 UNSDCF) : L'accès des jeunes aux emplois décents, productifs, durables et résilients est favorisé à travers le développement de l'entrepreneuriat et la mise en œuvre des mesures d'accélération de la transition de l'économie informelle à la formelle	Revenu d'activité moyen mensuel Taux de sous-emploi lié à la durée du travail Nombre d'emplois créés pour les jeunes femmes et jeunes hommes dans les secteurs porteurs Nombre de programmes et politiques élaborés et mis en œuvre	55 300 Ariary (2012) 10,6% (2015) 0 (2020)	119 178 Ariary 9% 1 324 000 (2023)	Enquête Emploi (INSTAT) Enquête Emploi (INSTAT) Office National de l'Emploi et de la Formation Journal officiel (Politique de l'emploi) / Rapports d'activité des ministères concernés
Produit 1.1.1 : Un forum national sur l'emploi des jeunes débouchant sur l'élaboration d'un plan d'action est réalisé	Un forum national sur l'emploi des jeunes réalisé Un plan d'action pour la promotion de l'emploi des jeunes disponible	0 (2020) 0 (2020)	1 1	Rapport d'activité du METFP Rapport d'activité du METFP
Produit 1.1.2 : Des programmes favorisant l'entrepreneuriat et l'auto-emploi y compris pour les jeunes femmes et hommes, qui prennent en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables sont élaborés et mis en œuvre	Au moins un programme spécifique d'appui à l'entrepreneuriat et l'auto-emploi élaboré et mis en œuvre	0 (2020)	1	Rapport du Bureau Pays de l'OIT
Résultat 1.2 (Effet 3.1 UNSDCF) : L'employabilité des jeunes, des femmes et des ruraux est renforcée et mise en adéquation avec les potentialités et les besoins locaux pour permettre une productivité améliorée ainsi qu'un accès facilité et équitable au marché du travail	Taux de chômage des jeunes Proportion d'emploi inadéquat	3,4% (2015) 81,2% (2015)	3% 75%	Enquête emploi (INSTAT) Enquête emploi (INSTAT)

Résultat / Produit	Indicateurs de performance	Base (année)	Cible (Fin de programme)	Source / MoV
Produit 1.2.1 (Produit 3.1.1 UNSDCF) : Des mécanismes de renforcement de capacités et d'apprentissage répondant aux normes et aux besoins spécifiques à l'employabilité des jeunes sont développés	Nombre de jeunes ayant bénéficié de renforcement des capacités dans des domaines favorisant l'employabilité (désagrégé par sexe) Nombre de nouvelles filières /métiers (formation qualifiante) mis en place Un partenariat entre les établissements de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle et le Groupement des entreprises est établi	30 000 (2020) 0 0	55 350 11 1	Rapport d'activité du METFP Rapport d'activité du METFP Rapport d'activité du METFP
Produit 1.2.2 (Produit 3.1.2 UNSDCF) : Les capacités des entités à concevoir et à offrir des options pédagogiques novatrices et inclusives sont renforcées (Un programme de renforcement des capacités des entités à concevoir et à offrir des options pédagogiques novatrices et inclusives est élaboré et mis en œuvre)	Nombre d'entités par type qui sont capables d'offrir des options pédagogiques novatrices et inclusives Nombre de cadre normatif de certification disponible (VAE, référentiel de certification) Nombre des référentiels de formation existants actualisés et/ou nouvellement établis	0 0 0	Entre 5 à 10 1 4	Rapports des agences SNU Rapport d'activité du METFP Rapport d'activité du METFP
Produit 1.2.3 (Produit 3.1.3 UNSDCF) : Le système d'information sur le marché du travail et la formation professionnelle et technique est mis en place et opérationnel	L'Office National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) est appuyé dans sa capacité à produire des informations sur la formation professionnelle et technique et sur le marché du travail Un portail virtuel de veille prospective sur l'enseignement technique, la formation professionnelle et les débouchés est mis en place et opérationnel	0 0	1 1	Rapport d'activité de l'ONEF Rapports des agences SNU
Produit 1.2.4 : Des mécanismes pour une meilleure mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi, dont les agences de promotion de l'emploi, sont mis en place	Nombre de Systèmes Régionaux d'Information sur l'Emploi (SRIE) opérationnels L'ONEF est renforcé et doté de mécanismes de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi Nombre de SRIE renforcés et dotés de mécanismes de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi	6 Non 0	15 Oui 15	Rapport du Ministère en charge de l'Emploi Rapport d'activité de l'ONEF Rapports d'activité des SRIE
Produit 1.2.5 : Un profil pays de travail décent sensible au genre est élaboré	Profil pays de travail décent disponible	Non	Oui	Rapport du Bureau Pays de l'OIT

Résultat / Produit	Indicateurs de performance	Base (année)	Cible (Fin de programme)	Source / MoV
Produit 1.2.6 : Une étude sur le marché du travail, y compris les besoins en compétences non couverts et les besoins spécifiques des personnes vulnérables est réalisée	Rapport d'étude sur les besoins non couverts en compétences sur le marché du travail disponible	0	1	Rapport du MTEFPLS / ONEF / INSTAT
Résultat 1.3 (Effet 3.2 de l'UNSDCF) : Plus d'investissements dans les systèmes productifs et manufacturiers, incluant l'économie bleue et verte et la digitalisation, sont promus pour une croissance inclusive, durable et résiliente	Pourcentage d'entrepreneurs dans le domaine de l'économie verte et bleue (ventilé par sexe et âge) Nombre d'entrepreneurs, néo-entrepreneurs et/ou producteurs des chaînes de valeur stratégique bénéficiant des services d'incubation, d'appui conseil, de couplage OP-OM (Organisation Paysanne – Opérateurs de Marché)	Economie verte : A déterminer Femmes (xx%) ; Hommes (xx%) ; Jeunes de 15 à 34 ans (xx%) Economie bleue : A déterminer Femmes (xx%) ; Hommes (xx%) ; Jeunes de 15 à 34 ans (xx%) (2021) 300 OP (2020)	Economie verte : Femmes (+5pp) ; Jeunes 15-34 (+7pp) Hommes (+10pp) ; Economie bleue : Femmes (+2pp) ; Hommes (+5 pp) ; Jeunes 15-34 (+3pp) 1 150 OP	Collecte de données ad hoc. Rapports MICA et MEDD Rapports des agences SNU Modules de formation partagée : Compte rendu des séances de sensibilisation/formation
Produit 1.3.1 (Produit 3.2.1 UNSDCF) : Les capacités des acteurs des chaînes de valeur stratégiques dont les jeunes et femmes, sont renforcées et des initiatives d'incubation sont développées pour leur permettre d'accéder aux innovations et d'améliorer la compétitivité promus pour une croissance inclusive, durable et résilient	Nombre de petits producteurs ruraux bénéficiaires des dispositifs réduisant les pertes post-récoltes pour améliorer leur productivité (désagrégé par sexe) Nombre d'acteurs par catégorie et par type incluant des femmes et des jeunes, contribuant dans des chaînes de valeur stratégique de filières porteuses ayant bénéficié des renforcements de capacité sur des innovations pour l'amélioration de la productivité Nombre d'acteurs adoptants des techniques et technologies innovantes et climatiquement	2 500 (2020)	5 100	Rapports des agences SNU
		35	75	Rapports des agences SNU Cartographie des Interventions y afférente
		500 (2020)	1080	Rapports des agences SNU

Résultat / Produit	Indicateurs de performance	Base (année)	Cible (Fin de programme)	Source / MoV
<i>(Les compétences techniques et entrepreneuriales des acteurs des chaînes de valeur stratégiques dont les jeunes et femmes, sont renforcées pour leur permettre d'accéder aux innovations et d'améliorer la compétitivité)</i>	résilientes dans les secteurs agricole et industriel au niveau des zones à risque ciblées Nombres d'emplois additionnels pour les jeunes et femme	0	200	Rapports des agences SNU
Produit 1.3.2 (Produit 3.2.3 UNSDCF) : Des stratégies de promotion des investissements dans les secteurs et les chaînes de valeur stratégiques sont élaborées et mises en œuvre, particulièrement dans les régions à fort potentiel et les institutions et services d'appui concernés sont renforcés et opérationnels <i>(Les institutions et services d'appui des secteurs et chaînes de valeur stratégiques dans les régions à fort potentiel sont renforcés et opérationnels)</i>	Nombre d'entités publiques ou privées appuyant la promotion et/ou la mise en œuvre des investissements dans les secteurs et chaînes de valeur stratégiques ayant reçu des renforcements de capacité. Nombre de petites unités de transformation industrielles et artisanales (nouvellement mises en place ou modernisées)	0 10	3 85	Rapports des agences SNU
Produit 1.3.3 : Des stratégies de promotion des investissements dans les secteurs des économies verte et bleue sont promues pour soutenir le développement durable et inclusif	Nombre de nouvelles technologies et techniques écologiquement rationnelles (énergies solaire, éoliennes, hydroélectriques, etc..) développées et adoptées par les communautés et/ou les opérateurs économiques Nombre de nouvelles activités économiques alternatives à l'utilisation des ressources naturelles	0 (2020)	4	MEH/MEDD/SNU
Produit 1.3.4 (Produit 3.3.1 UNSDCF) : Les services et les dispositifs accompagnant la création d'emplois et l'appui à l'entrepreneuriat et aux réseaux d'entreprises sont soutenus et renforcés	Le label « Vita Malagasy » déposé auprès du Bureau des Normes et des organismes de certification Nombre d'entreprises adoptant l'approche HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) structurée	0 (2020) Non (2020)	20 (à partir de FTP) Oui	Rapport d'activité du MEDD Bureau des Normes de Madagascar Rapports des agences SNU

Résultat / Produit	Indicateurs de performance	Base (année)	Cible (Fin de programme)	Source / MoV
<i>(Des mesures d'extension et d'appui aux services et dispositifs accompagnant la création d'emplois et l'entreprenariat sont développées)</i>	Nombre d'instruments financiers développés et opérationnel bénéficiant aux femmes, aux jeunes, aux entrepreneurs Rapport sur l'environnement des affaires à Madagascar disponible	0 0	1 1	Rapports des agences SNU Rapports des agences SNU
Produit 1.3.5 (Produit 3.3.3 UNSDCF) : Un programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formalisation de l'économie est élaboré et mis en œuvre et le processus de formalisation de l'économie informelle est opérationnel dans des secteurs prioritaires <i>(Un programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formalisation de l'économie informelle est élaboré et mis en œuvre)</i>	Programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formalisation de l'économie élaboré et mis en œuvre Nombre d'entités renforcées en matière de formalisation de l'économie ⁴⁰	0 0	1 4	Rapport du Bureau Pays de l'OIT Rapports des agences SNU
Produit 1.3.6 : Des mesures et mécanismes qui visent à faciliter la transition des entreprises et des travailleurs qu'elles emploient vers la formalité sont mises en place	Nombre de services régionaux d'appui à la formalisation	0	15 ⁴¹	Rapport d'activité des SRIE
Produit 1.3.7 : Une opération pilote au niveau de tous les secteurs prioritaires sur la VAE est réalisée	Nombre de diplômes concernés par la VAE	0	10	Rapport d'activité du METFP
Effet 1.1 UNSDCF : D'ici 2030, les institutions nationales sont efficaces, responsables, transparentes et agissent dans un cadre constitutionnel et légal, dans l'observation de l'état de droit et le respect des droits de l'homme, l'égalité de genre, la durabilité environnementale afin d'assurer une assise de légitimité politique				
Résultat 1.4 : Des mesures efficaces et immédiates pour réduire la migration irrégulière, supprimer la traite des êtres humains et éliminer le travail des enfants sous toutes les formes sont mises en œuvre	Plan de mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la traite des êtres humains élaboré et disponible Nombre de comités régionaux de lutte contre le travail des enfants mis en place et opérationnels	Non (2020) 5 (2020)	Oui 22	BNLTEH CNLTE / CRLTE

⁴⁰ Plateformes des travailleurs de l'économie informelle, organisations syndicales, groupements des employeurs, institutions publiques.

⁴¹ Les services d'appui à la formalisation seront mis en place au niveau des régions d'implantation des SRIE

Résultat / Produit	Indicateurs de performance	Base (année)	Cible (Fin de programme)	Source / MoV
Produit 1.4.1 : Le cadre de gestion, les institutions et les acteurs de la migration de travail à Madagascar sont opérationnels et efficaces pour une migration régulière	Nombre d'institutions de contrôle en mesures d'exercer leurs fonctions	0	1 ⁴²	MTEFPPLS/DMP
Produit 1.4.2 : Les initiatives de lutte contre la traite des personnes sont intensifiées	Politique nationale de la migration disponible et opérationnelle	0 (2020)	1	MINJUS/MID/SNU
Produit 1.4.3 : Des mesures spécifiques de lutte contre les PFTE dans les secteurs mines et vanille sont développées et mises en œuvre	Projet de coopération technique sur la lutte contre le travail des enfants dans les secteurs mines et vanille en cours	1 (secteur vanille)	2 (secteurs vanille et mines)	Rapport d'activité du MTEFPPLS
Produit 1.4.4 : Un plan d'action pour le renforcement du partenariat entre les membres de l'Alliance 8.7 pour lutter contre le travail des enfants, la traite de personnes et le travail forcé est élaboré et mis en œuvre	Convention de partenariat établie et signée entre les membres de l'Alliance 8.7	Non	Oui	MTEFPPLS/CNTLE
Effet 1.1 UNSDCF : D'ici 2030, les institutions nationales sont efficaces, responsables, transparentes et agissent dans un cadre constitutionnel et légal, dans l'observation de l'état de droit et le respect des droits de l'homme, l'égalité de genre, la durabilité environnementale afin d'assurer une assise de légitimité politique Effet 1.3 UNSDCF : D'ici 2030, la société civile, les médias, les jeunes et les femmes participent de manière quantitative, qualitative, effective et responsable à la gestion des affaires publiques et à la réalisation des ODD à tous les niveaux				
Résultat 1.5 : Les mécanismes nationaux et régionaux tripartites et bipartites relatifs au dialogue social sont renforcés pour faciliter la transition vers le formel	Pourcentage des mécanismes tripartites qui intègrent la transition vers l'économie formelle dans leurs approches, stratégies et/ou plans d'action	0% (2020)	100%	Rapport d'activité du MTEFPPLS/DGT
	Pourcentage des plateformes de travailleurs informels qui participent dans les structures de dialogue social aux niveaux national et régional	0% (2020)	100%	Rapport d'activité du MTEFPPLS/DGT
	Nombre de textes sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle révisés et/ou adoptés par le CNT	0 (2020)	1	CNT
Produit 1.5.1 :	Le CNT est fonctionnel et pérenne	Non	Oui	Rapport d'activité du MTEFPPLS/DGT

⁴² Direction de la Migration Professionnelle / MTEFPPLS

Résultat / Produit	Indicateurs de performance	Base (année)	Cible (Fin de programme)	Source / MoV
Un plan de dynamisation du CNT, des CRTT et des autres structures de consultations tripartites est élaboré et mis en œuvre	Nombre de CRTT mis en place et fonctionnels	0	22	Rapport d'activité du MTEFFPLS/DGT
Produit 1.5.2 : Des programmes de renforcement des capacités de l'Administration du travail pour une meilleure application des NIT, des PDFT et des règles de Sécurité et Santé au Travail sont développées et mises en œuvre	Nombre d'inspecteurs et contrôleurs du travail formés au contrôle de l'application des PDFT et SST	245	350	Rapports des agences SNU
Produit 1.5.3 : Un programme de renforcement des capacités des partenaires sociaux en matière de dialogue social élargi aux acteurs du secteur informel est élaboré et mis en œuvre	Nombre d'entités renforcées en matière de dialogue social élargi aux acteurs du secteur informel	0	2 ⁴⁰	Rapport d'activité du MTEFFPLS/DGT
PRIORITE 2 : Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises				
Résultat 2.1 (Effet 2.2 de l'UNSDCF) : Les institutions nationales et entités locales permettent à la population notamment aux plus vulnérables d'exercer leurs droits en matière de santé, de nutrition, d'accès à l'eau et assainissement pour la capture du dividende démographique et des ODD	Nombre de normes internationales du travail y compris en matière de sécurité et santé au travail ratifiées par Madagascar Pourcentage des textes relatifs à la SST et aux PDFT mis à jour et mis en conformité Pourcentage d'unités économiques où les infractions à la SST constatées par l'inspection du travail ont été totalement ou partiellement corrigées	0 0% 18% (2014)	2 100% 100%	Lois portant ratification MTEFFPLS MTEFFPLS
Produit 2.1.1 (Produit 3.3.2 UNSDCF) : Le cadre normatif et politique pour améliorer l'application des Principes et Droits Fondamentaux au Travail, y compris la sécurité et la santé des travailleurs, est mis à jour et renforcé	Nombre d'études réalisées pour la ratification de conventions sur la sécurité et santé au travail Nombre d'inspecteurs et contrôleurs du travail formés au contrôle de l'application des PDFT et SST	0 245	3 (études portant respectivement sur C155, C161 et C187) 350	MTEFFPLS Rapports des agences SNU
Produit 2.1.2 : Un plan d'action pour la mise en conformité en matière de SST et des conditions générales du travail des lieux de travail dans les secteurs	Nombre annuel d'inspections de mise en conformité des conditions générales du travail des lieux de travail les secteurs informel et agricole menées par l'inspection du travail	0	23	MTEFFPLS

⁴⁰ Organisation d'employeurs et syndicats des travailleurs

Résultat / Produit	Indicateurs de performance	Base (année)	Cible (Fin de programme)	Source / MoV
privé, public, informel et agricole est élaboré et mis en œuvre				
Produit 2.1.3 : Un programme de mise à niveau et de renforcement des capacités des acteurs pour une application effective des conventions ratifiées par Madagascar est développé et mis en œuvre	Nombre d'inspecteurs et contrôleurs du travail formés au contrôle de l'application des PDFT et SST	245	350	Rapports des agences SNU
Produit 2.1.4 : Des campagnes de communication visant à faciliter l'accès des travailleurs aux services de prévention et de prestations en matière de VIH/SIDA sont réalisées	Nombre de campagnes de communication menées sur le VIH/SIDA en milieu de travail	0	3 (annuelle)	CNLS
Résultat 2.2 : Les institutions nationales et entités locales mettent en œuvre un système national de protection sociale plus intégrée et inclusive, permettent aux personnes vulnérables et marginalisées et aux victimes de catastrophes, de violence ou d'abus et exploitations de jouir pleinement de leurs droits	Taux d'adhésion des unités de production informelles (UPI) à la protection sociale	0,1% (2015)	10%	Taux d'adhésion des unités de production informelles (UPI) à la protection sociale
	Taux d'affiliation des travailleurs du secteur informel à la protection sociale	0% (2019)	2%	Taux d'affiliation des travailleurs du secteur informel à la protection sociale
	Nombre des enfants, désagrégé par sexe, qui bénéficient d'un programme national de transfert monétaire	470 000 (2020)	1 500 000	Rapport FID
Produit 2.2.1 : Le nouveau code de prévoyance sociale est adopté	Nouveau code de prévoyance sociale adopté	Non (2020)	Oui (2023)	Journal officiel
Produit 2.2.2 : Un plan de réforme des cadres juridiques et institutionnels de la protection sociale, y compris la mise en place d'un système unifié d'information sur la protection sociale, est développé et mis en œuvre	Textes et lois sur la prévoyance sociale mis à jour sur la base des normes nationales et internationales du travail et du nouveau code de prévoyance sociale	Non	Oui	Journal officiel
	Système unifié d'information sur la protection sociale mis en place	Non	Oui	Rapport d'activité du MTEFPLS/ Rapport d'activité de la CNaPS
Produit 2.2.3 : Un socle national de protection sociale pour élargir la protection sociale à toute la population active y compris les travailleurs du secteur informel, les travailleurs du	Socle national de protection sociale pour élargir la protection sociale à toute la population active y compris les travailleurs du secteur informel, les travailleurs du	0	1	Ministère de la Santé Publique MTEFPLS

Résultat / Produit	Indicateurs de performance	Base (année)	Cible (Fin de programme)	Source / MoV
secteur informel, les travailleurs du secteur agricole et les travailleurs vulnérables est développé et mis en œuvre	agricole et les travailleurs vulnérables est développé et mis en œuvre			
Produit 2.2.4 : Des mesures administratives et techniques facilitant l'accès des travailleurs du secteur informel, des travailleurs du secteur agricole et des travailleurs vulnérables à la protection sociale sont développées	Une stratégie nationale de protection sociale en faveur des travailleurs du secteur informel, des travailleurs du secteur agricole et des travailleurs vulnérables est développée	0	1	Rapports des agences SNU
Produit 2.2.5 : Un programme de développement des services médico-sanitaires de proximité est développé et mis en œuvre	Nombre de services médico-sanitaires au niveau des districts disposant d'un service sur la médecine du travail	0	10	Ministère de la santé publique MTEFPLS / DSST
Produit 2.2.6 : Des mesures complémentaires d'extension de la protection sociale sont développées et mises en œuvre	Nombre de mesures complémentaires d'extension de la protection sociale développées et mises en œuvre	0	1 (Mutuelles de santé)	Ministère de la Santé Publique

ANNEXE 2 : RISQUES ET HYPOTHESES, PARTENARIATS POTENTIELS ET ACTIONS EXISTANTES

PRIORITE 1 : Création d'emplois décents et productifs

Résultats	Produits	Risques / Hypothèses	Partenaires possibles	Actions existantes
<p>Résultat 1.1 : L'accès des jeunes aux emplois décents, productifs, durables et résilients est favorisé à travers le développement de l'entrepreneuriat et la mise en œuvre des mesures d'accélération de la transition de l'économie informelle à la formelle</p>	<p>Produit 1.1.1 : Un forum national sur l'emploi des jeunes débouchant sur l'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de l'emploi des jeunes est réalisé</p> <p>Produit 1.1.2 : Des programmes favorisant l'entrepreneuriat et l'auto-emploi y compris pour les jeunes femmes et hommes, qui prennent en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables sont élaborés et mis en œuvre</p>	<p>Risques : Manque de moyen</p> <p>Hypothèses : Stabilité économique</p> <p>Risques : Moyens insuffisants Environnement peu favorable à l'entrepreneuriat dans un contexte de la pandémie du Covid-19</p>	<p>PTF Partenaires sociaux Ministères concernés</p> <p>PTF Institution financière Organisations d'employeurs MICA</p>	<p>PGE Feuille de route sur la dividende démographique</p> <p>Programme FIHARIANA PEEJA (Programme de promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-industrie) PPEJ (Ministère de la Jeunesse) DPPMPAE (DGPE MTEFPLS)</p>
<p>Résultat 1.2 : L'employabilité des jeunes, des femmes et des ruraux est renforcée et mise en adéquation avec les potentialités et les besoins locaux pour permettre une productivité améliorée ainsi qu'un accès facilité et équitable au marché du travail</p>	<p>Produit 1.2.1 : Des mécanismes de renforcement de capacités et d'apprentissage répondant aux normes et aux besoins spécifiques à l'employabilité des jeunes sont développés</p> <p>Produit 1.2.2 : Les capacités des entités à concevoir et à offrir des options pédagogiques novatrices et inclusives sont renforcées</p> <p>Produit 1.2.3 : Le système d'information sur le marché du travail et la formation</p>	<p>Risques : Multiplicité des acteurs Faible lisibilité du dispositif de formation professionnelle</p> <p>Risques : Multiplicité des acteurs Faible lisibilité du dispositif de formation professionnelle</p> <p>Risques : Manque de ressources</p>	<p>MTEFPLS MENETFP FMFP</p> <p>Universités et centres de formation publics et privés MTEFPLS MENETFP MAEP Ministère de la jeunesse...</p> <p>ONEF MTEFPLS INSTAT</p>	<p>DFCRC FMFP</p> <p>SRIE</p>

Résultats	Produits	Risques / Hypothèses	Partenaires possibles	Actions existantes
	professionnelle et technique est mis en place et opérationnel			
	Produit 1.2.4 : Des mécanismes pour une meilleure mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi, dont les agences de promotion de l'emploi, sont mis en place	Hypothèses : Environnement des affaires favorable Risques : Manque de ressources	ONEF MTEFPPLS INSTAT	SRJE
	Produit 1.2.5 : Un profil pays de travail décent sensible au genre est élaboré		MTEFPPLS ONEF	
	Produit 1.2.6 : Une étude sur le marché du travail, y compris les besoins en compétences non couverts et les besoins spécifiques des personnes vulnérables est réalisée		ONEF MTEFPPLS MENETFP GEM CTM MESUPRES	
Résultat 1.3 : Plus d'investissements dans les systèmes productifs et manufacturiers, incluant l'économie bleue et verte et la digitalisation, sont promus pour une croissance inclusive, durable et résiliente	Produit 1.3.1 : Les capacités des acteurs des chaînes de valeur stratégiques dont les jeunes et femmes, sont renforcées et des initiatives d'incubation sont développées pour leur permettre d'accéder aux innovations et d'améliorer la compétitivité promus pour une croissance inclusive, durable et résilient	Hypothèses : Stabilité économique Environnement des affaires favorable Existence de politiques sectorielles Engagement politique et adhésion du secteur privé Risques : Manque de ressources	ONEF MTEFPPLS INSTAT	SRJE
	Produit 1.3.2 : Des stratégies de promotion des investissements dans les secteurs et les chaînes de valeur stratégiques sont élaborées et mises en œuvre,	Hypothèses : Stabilité économique Environnement des affaires favorable Existence de politiques sectorielles		

Résultats	Produits	Risques / Hypothèses	Partenaires possibles	Actions existantes
	<p>particulièrement dans les régions à fort potentiel et les institutions et services d'appui concernés sont renforcés et opérationnels</p> <p><u>Produit 1.3.3 :</u> Des stratégies de promotion des investissements dans les secteurs des économies verte et bleue sont promues pour soutenir le développement durable et inclusif</p>	<p>Engagement politique et adhésion du secteur privé</p> <p><u>Risques :</u> Manque de ressources</p> <p><u>Hypothèses :</u> Stabilité économique Environnement des affaires favorable Existence de politiques sectorielles Engagement politique et adhésion du secteur privé</p> <p><u>Risques :</u> Manque de ressources</p>	<p>MTEFP ONEF</p>	
	<p><u>Produit 1.3.4 :</u> Les services et les dispositifs accompagnant la création d'emplois et l'appui à l'entreprenariat et aux réseaux d'entreprises sont soutenus et renforcés</p>	<p><u>Hypothèses :</u> Stabilité économique Environnement des affaires favorable Existence de politiques sectorielles Engagement politique et adhésion du secteur privé</p> <p><u>Risques :</u> Multiplicité des acteurs</p>	<p>ONEF MTEFP METFP GEM CTM MESUPRES</p>	
	<p><u>Produit 1.3.5 :</u> Un programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formalisation de l'économie est élaboré et mis en œuvre et le processus de formalisation de l'économie informelle est opérationnel dans les secteurs prioritaires</p> <p><u>Produit 1.3.6 :</u> Des mesures et mécanismes qui visent à faciliter la transition des</p>	<p><u>Hypothèses :</u> Volonté et engagement des partenaires sociaux</p>		
		<p><u>Hypothèses :</u> Volonté politique</p>		

Résultats	Produits	Risques / Hypothèses	Partenaires possibles	Actions existantes
	<p>entreprises et des travailleurs qu'elles emploient vers la formalité sont mises en place</p> <p>Produit 1.3.7 : Une opération pilote au niveau de tous les secteurs prioritaires sur la VAE est réalisée</p>			
<p>Résultat 1.4 : Des mesures efficaces et immédiates pour réduire la migration irrégulière, supprimer la traite des êtres humains et éliminer le travail des enfants sous toutes les formes sont mises en œuvre</p>	<p>Produit 1.4.1 : Le cadre de gestion, les institutions et les acteurs de la migration de travail à Madagascar sont opérationnels et efficaces pour une migration régulière</p> <p>Produit 1.4.2 : Les initiatives de lutte contre la traite des personnes sont intensifiées</p> <p>Produit 1.4.3 : Des mesures spécifiques de lutte contre les PFTE dans les secteurs mines et vanille sont développées et mises en œuvre</p> <p>Produit 1.4.4 : Un plan d'action pour le renforcement du partenariat entre les membres de l'Alliance 8.7 pour lutter contre le travail des enfants, la traite de personnes et le travail forcé est élaboré et mis en œuvre</p>	<p>Hypothèses : Stabilité politique Engagement des institutions à appliquer les textes Risques : Culture, us et coutumes Stabilité politique</p> <p>Hypothèses : Engagement politique</p> <p>Risques : Moyens à disposition Réticence des cibles</p> <p>Hypothèses : Engagement politique Disponibilité financière Insuffisance de coordination pour la fluidité des échanges</p>	<p>Autres ministères concernés</p> <p>BNL TEH</p> <p>PTF (OIT, OIM, UNICEF, Bureau d'Immigration Québec, Union Européenne)</p> <p>OIT OIM Gouvernement américain DIMOI Dialogue international sur la migration au niveau de l'Océan Indien</p>	<p>Structure de coordination (DGTL-S/MTEFPLS) Elaboration de textes réglementaires sur la migration professionnelle et les AEP Comité interministériel de suivi de l'émigration</p> <p>Plan national de lutte contre la traite de personnes</p> <p>Adoption des textes sur la lutte contre le travail des enfants</p> <p>Participation à des réunions et à des rencontres de haut niveau sur l'Alliance 8.7 Echanges de bonnes pratiques avec les pays membres de l'Alliance 8.7 Descentes contrôlées relatives à la lutte contre le travail des enfants</p>
<p>Résultat 1.5 : Les mécanismes nationaux et régionaux tripartites et bipartites relatifs au dialogue social sont</p>	<p>Produit 1.5.1 : Un plan de dynamisation du CNT, des CRTT et des autres structures de consultations</p>	<p>Hypothèses : Engagement des mandants</p>	<p>CNT CRTT</p>	

Résultats	Produits	Risques / Hypothèses	Partenaires possibles	Actions existantes
renforcés pour faciliter la transition vers le formel	<p>tripartites est élaboré et mis en œuvre</p> <p>Produit 1.5.2 : Des programmes de renforcement des capacités de l'Administration du travail pour une meilleure application des NIT, des PDFT et des règles de Sécurité et Santé au Travail sont développées et mises en œuvre</p> <p>Produit 1.5.3 : Un programme de renforcement des capacités des partenaires sociaux en matière de dialogue social élargi aux acteurs du secteur informel est élaboré et mis en œuvre</p>	<p>Hypothèses : Volonté politique Engagement des mandants Engagement des institutions à appliquer les textes</p> <p>Hypothèses : Engagement des mandants</p>	<p>MTEFPPLS</p> <p>Organisation des employeurs et des travailleurs MTEFPPLS Autres ministères concernés</p>	<p>Existence des plateformes dans quelques régions</p>

PRIORITE 2 : Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises

Résultats	Produits	Risques / Hypothèses	Partenaires possibles	Actions existantes
Résultat 2.1 : Les institutions nationales et entités locales permettent à la population notamment aux plus vulnérables d'exercer leurs droits en matière de santé, de nutrition, d'accès à l'eau et assainissement pour la capture du dividende démographique et des ODD	Produit 2.1.1 : Le cadre normatif et politique pour améliorer l'application des Principes et Droits Fondamentaux au Travail, y compris la sécurité et la santé des travailleurs, est mis à jour et renforcé			Révision du Code de Prévoyance Sociale (CPS) Adoption en conseil de gouvernement de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) Extension de la CNaPS – CSU Dépistage – traitement – sensibilisation par le Ministère de la Santé
	Produit 2.1.2 : Un plan d'action pour la mise en conformité en matière de SST et des conditions générales du travail des lieux de travail dans les secteurs privé, public, informel et agricole est élaboré et mis en œuvre	Hypothèses : Volonté politique Engagement des mandants Risques : Manque de ressources de l'administration du travail Manque d'intérêt/ d'engagement de la part des partenaires sociaux	MTEFPLS Autres ministères concernés Partenaires sociaux INTRA ENAM	
	Produit 2.1.3 : Un programme de mise à niveau et de renforcement des capacités des acteurs pour une application effective des conventions ratifiées par Madagascar est développé et mis en œuvre	Hypothèses : Engagement politique Engagement des institutions à appliquer les textes		
	Produit 2.1.4 : Des campagnes de communication visant à faciliter l'accès des travailleurs aux services prévention et de	Hypothèses : Engagement politique Engagement des employeurs et des entreprises		

Résultats	Produits	Risques / Hypothèses	Partenaires possibles	Actions existantes
Résultat 2.2 : Les institutions nationales et entités locales mettent en œuvre un système national de protection sociale plus intégrée et inclusive, permettent aux personnes vulnérables et marginalisées et aux victimes de catastrophes, de violence ou d'abus et exploitations de jouir pleinement de leurs droits	prestations en matière de VIH/SIDA, sont réalisées Produit 2.2.1.1 : Le nouveau code de prévoyance sociale est adopté	Hypothèses : Volonté politique Engagement tripartite Risques : Manque d'intérêt/ d'engagement de la part des partenaires sociaux	CNaPS MTEFPLS Partenaires sociaux	
	Produit 2.2.2 : Un plan de réforme des cadres juridiques et institutionnels de la protection sociale, y compris la mise en place d'un système unifié d'information sur la protection sociale, est développé et mis en œuvre	Hypothèses : Volonté politique Engagement tripartite	MTEFPLS Partenaires sociaux Autres ministères SMIE CNaPS Partenaires financiers et techniques	
	Produit 2.2.3 : Un socle national de protection sociale pour élargir la protection sociale à toute la population active y compris les travailleurs du secteur informel, agricole et les travailleurs vulnérables est développé et mis en œuvre	Hypothèses : Volonté politique Coordination efficace de toutes les stratégies et de tous les dispositifs de protection sociale	MTEFPLS Partenaires sociaux Autres ministères SMIE CNaPS Partenaires techniques et financiers	
	Produit 2.2.4 : Des mesures administratives et techniques facilitant l'accès des travailleurs du secteur informel, des travailleurs du secteur agricole et des travailleurs vulnérables à la protection sociale sont développées	Hypothèses : Volonté politique Coordination efficace de toutes les stratégies et de tous les dispositifs de protection sociale Risques : Manque de ressources	MTEFPLS Partenaires sociaux Autres ministères SMIE CNaPS Partenaires techniques et financiers	
	Produit 2.2.5 :	Hypothèses :	MTEFPLS	

Résultats	Produits	Risques / Hypothèses	Partenaires possibles	Actions existantes
	Un programme de développement des services médico-sanitaires de proximité est développé et mis en œuvre	Coordination efficace de toutes les institutions concernées <u>Risques :</u> Manque de ressources	Partenaires sociaux Autres ministères SMIE CNaPS Partenaires techniques et financiers	
	Produit 2.2.6 : Des mesures complémentaires d'extension de la protection sociale sont développées et mises en œuvre		MTEFPLS Partenaires sociaux Autres ministères SMIE CNaPS Partenaires techniques et financiers	

Résultat facilitateur : La gouvernance du PPTD est renforcée (à budgétiser au niveau du ministère)

- Le fonctionnement du comité de pilotage est effectif
- Une stratégie de mobilisation des ressources est développée
- Une stratégie de communication du PPTD est développée
- Plaidoyer pour plus de ressources consacrées à la gouvernance du PPTD.

ANNEXE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Résultats/ réalisations et produits du PPTD	Mise en œuvre						Entité / Organisation Responsable
	2021		2022		2023		
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
PRIORITE 1 : Création d'emplois décents et productifs							
Résultat 1 : L'accès des jeunes aux emplois décents, productifs, durables et résilients est favorisé à travers le développement de l'entrepreneuriat et la mise en œuvre des mesures d'accélération de la transition de l'économie informelle à la formelle							
Produit 1.1.1 : Un forum national sur l'emploi des jeunes débouchant sur l'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de l'emploi des jeunes est réalisé			X				MTEFPPLS - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs - Autres ministères - OSC
Produit 1.1.2 : Des programmes favorisant l'entrepreneuriat et l'auto-emploi y compris pour les jeunes femmes et hommes, qui prennent en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables sont élaborés et mis en œuvre		X	X	X			MTEFPPLS - MICA - MAEP - MEF - EDBM
Produit 1.1.3 : Les économies verte et bleue sont promues pour soutenir le développement durable et inclusif		X	X	X	X	X	MAEP - MEDDD - MTTM
Produit 1.1.4 : Les services et les dispositifs accompagnant la création d'emplois et l'appui à l'entrepreneuriat et aux réseaux d'entreprises sont soutenus et renforcés		X	X	X			MICA - MAEP - MTTM - Fédération des chambres de commerce - Bureau National des Normes
Résultat 1.2 : L'employabilité des jeunes, des femmes et des ruraux est renforcée et mise en adéquation avec les potentialités et les besoins locaux pour permettre une productivité améliorée ainsi qu'un accès facilité et équitable au marché du travail							
Produit 1.2.1 : Des mécanismes de renforcement de capacités et d'apprentissage répondant aux normes et aux besoins spécifiques à l'employabilité des jeunes sont développés		X	X	X	X	X	MTEFPPLS - METFP - FMFP
Produit 1.2.2 : Les capacités des entités à concevoir et à offrir des options pédagogiques novatrices et inclusives sont renforcées			X	X	X	X	MTEFPPLS - METFP - MESUPRES - MAEP
Produit 1.2.3 : Des mesures et mécanismes incitatifs qui visent à faciliter l'embauche par les entreprises sont mises en place			X	X	X	X	MEF - DGI - BCM - EDBM - Organisation des employeurs

Résultats/ réalisations et produits du PPTD	Mise en œuvre						Entité / Organisation Responsable
	2021		2022		2023		
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
Produit 1.2.3 : Le système d'information sur le marché du travail et la formation professionnelle et technique est mis en place et opérationnel			X	X	X	X	MTEFPLS - ONEF – INSTAT
Produit 1.2.4 : Des mécanismes pour une meilleure mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi, dont les agences de promotion de l'emploi, sont mis en place			X	X	X	X	MTEFPLS – ONEF
Produit 1.2.6 : Un profil pays de travail décent sensible au genre est élaboré		X					MTEFPLS - Min. Population
Produit 1.2.7 : Une étude sur le marché du travail, y compris les besoins en compétences non couverts et les besoins spécifiques des personnes vulnérables est réalisée		X					MTEFPLS - ONEF - INSTAT - SE/SE/CNLS - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs
Résultat 1.3 : Plus d'investissements dans les systèmes productifs et manufacturiers, incluant l'économie bleue et verte et la digitalisation, sont promus pour une croissance inclusive, durable et résiliente							
Produit 1.3.1 : Les capacités des acteurs des chaînes de valeur stratégiques dont les jeunes et femmes, sont renforcées et des initiatives d'incubation sont développées pour leur permettre d'accéder aux innovations et d'améliorer la compétitivité promus pour une croissance inclusive, durable et résilient		X	X	X	X	X	MTEFPLS - MEITFP - FMFP
Produit 1.3.2 : Des stratégies de promotion des investissements dans les secteurs et les chaînes de valeur stratégiques sont élaborées et mises en œuvre, particulièrement dans les régions à fort potentiel et les institutions et services d'appui concernés sont renforcés et opérationnels			X	X	X	X	MEF - DGI - BCM - EDBM - Organisation des employeurs
Produit 1.3.3 : Des stratégies de promotion des investissements dans les secteurs des économies verte et bleue sont promues pour soutenir le développement durable et inclusif			X	X	X	X	MEF – MAEP – MEDD - MTIM - EDBM - Organisation des employeurs
Produit 1.3.4 : Les services et les dispositifs accompagnant la création d'emplois et l'appui à l'entreprenariat et aux réseaux d'entreprises sont soutenus et renforcés			X	X	X	X	MEF - DGI - EDBM - Fédération des chambres de commerce

Résultats/ réalisations et produits du PPTD	Mise en œuvre						Entité / Organisation Responsable
	2021		2022		2023		
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
Produit 1.3.5 : Un programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formalisation de l'économie est élaboré et mis en œuvre et le processus de formalisation de l'économie informelle est opérationnel dans les secteurs prioritaires			X	X	X	X	MTEFPPLS – DGI - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs – Plateforme des travailleurs informels
Produit 1.3.6 : Des mesures et mécanismes qui visent à faciliter la transition des entreprises et des travailleurs qu'elles emploient vers la formalité sont mises en place		X					MEF - DGI - BCM - EDBM - CNaPS - SMT - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs
Produit 1.3.7 : Une opération pilote au niveau de tous les secteurs prioritaires sur la VAE est réalisée		X					MTEFPPLS - FMPF – METFP – MESUPRES - Organisation des employeurs
Résultat 1.4 : Des mesures efficaces et immédiates pour réduire la migration irrégulière, supprimer la traite des êtres humains et éliminer le travail des enfants sous toutes les formes sont mises en œuvre							
Produit 1.4.1 : Le cadre de gestion, les institutions et les acteurs de la migration de travail à Madagascar sont opérationnels et efficaces pour une migration régulière		X	X	X	X	X	MTEFPPLS - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs
Produit 1.4.2 : Les initiatives de lutte contre la traite des personnes sont intensifiées			X	X	X	X	MTEFPPLS - BNLTEH - Min. Justice - MSP - SEG
Produit 1.4.3 : Des mesures spécifiques de lutte contre les PFTE dans les secteurs mines et vanille sont développées et mises en œuvre	X	X	X	X	X	X	MTEFPPLS - Min. Mines - MAEP - CNLTE - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs
Produit 1.4.4 : Un plan d'action pour le renforcement du partenariat entre les membres de l'Alliance 8.7 pour lutter contre le travail des enfants, la traite de personnes et le travail forcé est élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	X	Alliance 8.7 - CNLTE - BNLTEH
Résultat 1.5 : Les mécanismes nationaux et régionaux tripartites et bipartites relatifs au dialogue social sont renforcés pour faciliter la transition vers le formel							
Produit 1.5.1 : Un plan de dynamisation du CNT, des CRTT et des autres structures de consultations tripartites est élaboré et mis en œuvre	X	X	X	X	X	X	MTEFPPLS - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs - CSFOP
Produit 1.5.2 : Des programmes de renforcement des capacités de l'Administration du travail pour une meilleure application des NIT,		X	X	X	X	X	MTEFPPLS - INTRA

Résultats/ réalisations et produits du PPTD	Mise en œuvre						Entité / Organisation Responsable
	2021		2022		2023		
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
des PDET et des règles de Sécurité et Santé au Travail sont développées et mises en œuvre							
Produit 1.5.3 : Un programme de renforcement des capacités des partenaires sociaux en matière de dialogue social élargi aux acteurs du secteur informel est élaboré et mis en œuvre		X	X	X	X	X	MTEFPPLS - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs - INTRA - Plateformes du secteur informel
PRIORITE 2 : Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises							
Résultat 2.1 : Les institutions nationales et entités locales permettent à la population notamment aux plus vulnérables d'exercer leurs droits en matière de santé, de nutrition, d'accès à l'eau et assainissement pour la capture du dividende démographique et des ODD							
Produit 2.1.1 : Le cadre normatif et politique pour améliorer l'application des Principes et Droits Fondamentaux au Travail, y compris la sécurité et la santé des travailleurs, est mis à jour et renforcé		X	X	X	X	X	MTEFPPLS - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs
Produit 2.1.2 Un plan d'action pour la mise en conformité en matière de SST et des conditions générales du travail des lieux de travail dans les secteurs privé, public, informel et agricole est élaboré et mis en œuvre					X	X	MTEFPPLS - MAEP - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs - SMT
Produit 2.1.3 : Un programme de mise à niveau et de renforcement des capacités des acteurs pour une application effective des conventions ratifiées par Madagascar est développé et mis en œuvre		X	X	X	X	X	MTEFPPLS - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs
Produit 2.1.4 : Des campagnes de communication visant à faciliter l'accès des travailleurs aux services de prévention et de prestations en matière de VIH/SIDA sont réalisées		X	X	X	X	X	MTEFPPLS - Min. Santé - SE/CNLS - SMT - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs
Résultat 2.2 : Les institutions nationales et entités locales mettent en œuvre un système national de protection sociale plus intégrée et inclusive, permettent aux personnes vulnérables et marginalisées et aux victimes de catastrophes, de violence ou d'abus et exploitations de jouir pleinement de leurs droits							
Produit 2.2.1 : Le nouveau code de prévoyance sociale est adopté					X	X	Assemblée Nationale -MTEFPPLS - CNaPS - SMT - Organisation des travailleurs - Organisation des employeurs

Résultats/ réalisations et produits du PPTD	Entité / Organisation Responsable					
	Mise en œuvre					
	2021		2022		2023	
SI	S2	SI	S2	SI	S2	
Produit 2.2.2 : Un plan de réforme des cadres juridiques et institutionnels de la protection sociale, y compris la mise en place d'un système unifié d'information sur la protection sociale, est développé et mis en œuvre			X	X	X	X
Produit 2.2.3 : Un socle national de protection sociale pour étendre la protection sociale à toute la population active y compris les travailleurs du secteur informel, les travailleurs du secteur agricole et les travailleurs vulnérables est développé et mis en œuvre				X	X	X
Produit 2.2.4 : Des mesures administratives et techniques facilitant l'accès des travailleurs du secteur informel, des travailleurs du secteur agricole et des travailleurs vulnérables à la protection sociale sont développées			X	X	X	X
Produit 2.2.5 : Un programme de développement des services médico-sanitaires de proximité est développé et mis en œuvre			X	X	X	X
Produit 2.2.6 : Des mesures complémentaires d'extension de la protection sociale sont développées et mises en œuvre			X	X	X	X
Résultat facilitateur : La gouvernance du PPTD est renforcée						
Produit 1 : Le fonctionnement du comité de pilotage est effectif			X	X		
Produit 2 : Une stratégie de mobilisation des ressources est développée			X	X	X	X
Produit 3 : Une stratégie de communication du PPTD est développée			X			
Produit 4 : Plaidoyer pour plus de ressources consacrées à la gouvernance du PPTD			X	X		

ANNEXE 4 : BUDGET

Résultats/ réalisations et produits du PPTD	Cadre des ressources		
	Montant	Disponible (US\$)	GAP (US\$)
PRIORITE 1 : Création d'emplois décents et productifs			
Résultat 1.1 : L'accès des jeunes aux emplois décents, productifs, durables et résilients est favorisé à travers le développement de l'entrepreneuriat et la mise en œuvre des mesures d'accélération de la transition de l'économie informelle à la formelle			
Produit 1.1.1 : Un forum national sur l'emploi des jeunes débouchant sur l'élaboration d'un plan d'action est réalisé	89 500	35 000	54 500
Produit 1.1.2 : Des programmes favorisant l'entrepreneuriat et l'auto-emploi y compris pour les jeunes femmes et hommes, qui prennent en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables sont élaborés et mis en œuvre	7 344 472	7 344 472	0
Résultat 1.2 : L'employabilité des jeunes, des femmes et des ruraux est renforcée et mise en adéquation avec les potentialités et les besoins locaux pour permettre une productivité améliorée ainsi qu'un accès facilité et équitable au marché du travail			
Produit 1.2.1 : Des mécanismes de renforcement de capacités et d'apprentissage répondant aux normes et aux besoins spécifiques à l'employabilité des jeunes sont développés	841 000	100 000	741 000
Produit 1.2.2 : Les capacités des entités à concevoir et à offrir des options pédagogiques novatrices et inclusives sont renforcées	348 500	100 000	248 500
Produit 1.2.3 : Le système d'information sur le marché du travail est opérationnel	200 000	200 000	0
Produit 1.2.4 : Des mécanismes pour une meilleure mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi, dont les agences de promotion de l'emploi, sont mis en place	249 000	50 000	199 000
Produit 1.2.5 : Un profil pays de travail décent sensible au genre est élaboré	47 000	0	47 000
Produit 1.2.6 : Une étude sur le marché du travail, y compris les besoins en compétences non couverts et les besoins spécifiques des personnes vulnérables est réalisée	79 000	25 000	54 000
Résultat 1.3 : Plus d'investissements dans les systèmes productifs et manufacturiers, incluant l'économie bleue et verte et la digitalisation, sont promus pour une croissance inclusive, durable et résiliente			
Produit 1.3.1 : Les capacités des acteurs des chaînes de valeur stratégiques dont les jeunes et femmes, sont renforcées et des initiatives d'incubation sont développées pour leur permettre d'accéder aux innovations et d'améliorer la compétitivité promues pour une croissance inclusive, durable et résilient	45 000	4 892	40 108
Produit 1.3.2 : Des stratégies de promotion des investissements dans les secteurs et les chaînes de valeur stratégiques sont élaborées et mises en œuvre, particulièrement dans les régions à fort potentiel et les institutions et services d'appui concernés sont renforcés et opérationnels	83 800	0	83 800

Résultats/ réalisations et produits du PPTD	Cadre des ressources		
	Montant	Disponible (US\$)	GAP (US\$)
Produit 1.3.3 : Des stratégies de promotion des investissements dans les secteurs des économies verte et bleue sont promues pour soutenir le développement durable et inclusif	1 150 000	1 150 000	0
Produit 1.3.4 : Les services et les dispositifs accompagnant la création d'emplois et l'appui à l'entrepreneuriat et aux réseaux d'entreprises sont soutenus et renforcés	300 000	300 000	0
Produit 1.3.5 : Un programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formalisation de l'économie est élaboré et mis en œuvre	15 000	0	15 000
Produit 1.3.6 : Des mesures et mécanismes incitatifs qui visent à faciliter l'embauche par les entreprises sont mises en place	112 600	100 000	12 600
Produit 1.3.7 : Une opération pilote au niveau de tous les secteurs prioritaires sur la VAE est réalisée	86 000	0	86 000
Résultat 1.4 : Des mesures efficaces et immédiates réduire la migration irrégulière, pour supprimer la traite des êtres humains et éliminer le travail des enfants sous toutes les formes sont mises en œuvre			
Produit 1.4.1 : Le cadre de gestion, les institutions et les acteurs de la migration de travail à Madagascar sont opérationnels et efficaces pour une migration régulière	102 000	36 043	65 957
Produit 1.4.2 : Les initiatives de lutte contre la traite des personnes sont intensifiées	50 800	0	50 800
Produit 1.4.3 : Des mesures spécifiques de lutte contre les PFTE dans les secteurs mines et vanille sont développées et mises en œuvre	76 740	76 740	0
Produit 1.4.4 : Un plan d'action pour le renforcement du partenariat entre les membres de l'Alliance 8.7 pour lutter contre le travail des enfants, la traite des personnes et le travail forcé est élaboré et mis en œuvre	22 000	0	22 000
Résultat 1.5 : Les mécanismes nationaux et régionaux tripartites et bipartites relatifs au dialogue social sont renforcés pour faciliter la transition vers le formel			
Produit 1.5.1 : Un plan de dynamisation du CNT, des CRTT et des autres structures de consultations tripartites est élaboré et mis en œuvre	356 600	2 703	353 897
Produit 1.5.2 : Des programmes de renforcement des capacités de l'Administration du travail pour une meilleure application des NIT, des PDFT et des règles de Sécurité et de Santé au Travail sont développées et mises en œuvre	123 381	123 381	0
Produit 1.5.3 : Un programme de renforcement des capacités des partenaires sociaux en matière de dialogue social élargi aux acteurs du secteur informel est élaboré et mis en œuvre	104 550	92 375	12 175

Résultats/ réalisations et produits du PPTD	Cadre des ressources		
	Montant	Disponible (US\$)	GAP (US\$)
PRIORITE 2 : Amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises			
Résultat 2.1 : Les institutions nationales et entités locales permettent à la population notamment aux plus vulnérables d'exercer leurs droits en matière de santé, de nutrition, d'accès à l'eau et assainissement pour la capture du dividende démographique et des ODD			
Produit 2.1.1 : Le cadre normatif et politique pour améliorer l'application des Principes et Droits Fondamentaux au Travail, y compris la sécurité et la santé des travailleurs, est mis à jour et renforcé	115 000	12 000	103 000
Produit 2.1.2 : Un plan d'action pour la mise en conformité en matière de SST et des conditions générales du travail des lieux de travail dans les secteurs privé, public, informel et agricole est élaboré et mis en œuvre	527 871	527 871	0
Produit 2.1.3 : Un programme de mise à niveau et de renforcement des capacités des acteurs pour une application effective des conventions ratifiées par Madagascar est développé et mis en œuvre	378 683	378 683	0
Produit 2.1.4 : Des campagnes de communication visant à faciliter l'accès des travailleurs aux services prévention et de prestations en matière de VIH/SIDA sont réalisées	157 800	0	157 800
Résultat 2.2 : Les institutions nationales et entités locales mettent en œuvre un système national de protection sociale plus intégrée et inclusive, permettent aux personnes vulnérables et marginalisées et aux victimes de catastrophes, de violence ou d'abus et exploitations de jouir pleinement de leurs droits			
Produit 2.2.1 : Le nouveau code de prévoyance sociale est adopté	71 800	0	71 800
Produit 2.2.2 : Un plan de réforme des cadres juridiques et institutionnels de la protection sociale, y compris la mise en place d'un système unifié d'information sur la protection sociale, est développé et mis en œuvre	120 000	0	120 000
Produit 2.2.3 : Un socle national de protection sociale pour étendre la protection sociale à toute la population active y compris les travailleurs du secteur informel, les travailleurs du secteur agricole et les travailleurs vulnérables est développé et mis en œuvre	130 300	31 000	99 300
Produit 2.2.4 : Des mesures législatives, administratives et techniques facilitant l'accès des travailleurs du secteur informel et des travailleurs vulnérables à la protection sociale sont développées	146 800	0	146 800
Produit 2.2.5 : Un programme de développement des services médico-sanitaires de proximité est développé et mis en œuvre	58 800	0	58 800
Produit 2.2.6 : Des mesures complémentaires d'extension de la protection sociale sont développées et mises en œuvre	110 000	110 000	0
Résultat facilitateur : La gouvernance du PPTD est renforcée			
Produit 1 : Le fonctionnement du comité de pilotage est effectif	0	0	0
Produit 2 : Une stratégie de mobilisation des ressources est développée	0	0	0

Résultats/ réalisations et produits du PPTD	Cadre des ressources		
	Montant	Disponible (US\$)	GAP (US\$)
Produit 3 : Une stratégie de communication du PPTD est développée	0	0	0
Produit 4 : Plaidoyer pour plus de ressources consacrées à la gouvernance du PPTD	0	0	0
TOTAL EN USD	13 596 697	10 800 160	2 796 537

